

Direction de l'aménagement et du développement

Service de l'habitat et de la politique de la ville

8-4

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 17 DEC. 2015

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AÉROPORT DU BOURGET.

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis¹. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. La loi dispose que le Département en est signataire.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Le contenu du contrat de ville

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de l'agglomération et une évaluation des politiques territoriales menées sur l'intercommunalité, le contrat présente les orientations qui s'articulent autour de cinq axes:

- Favoriser le développement économique, l'accès à l'emploi et à la formation dans la perspective de l'accessibilité nouvelle du territoire (favorisant le développement économique de proximité, l'accès à l'emploi en renforçant l'entrepreneuriat,

¹ (Communautés d'agglomération : Aéroport du Bourget, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Est Ensemble, Plaine Commune, Terres de France, ainsi que les Communes d'Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Villemomble).

- l'économie sociale et solidaire et en créant de nouveaux services collaboratifs).
- Construire une attractivité résidentielle qui passe par l'offre de logement et la qualité urbaine ; les partenaires s'engagent à poursuivre le renouvellement urbain et à mettre en œuvre une gestion urbaine et sociale de proximité.
 - Favoriser la cohésion sociale du territoire dans une logique participative. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale et prévenir de manière précoce les inégalités et soutenir la parentalité, de favoriser la réussite éducative et de soutenir l'émergence des projets des jeunes dans un cadre intergénérationnel.
 - Mobiliser le territoire par la culture en s'appuyant sur les ressources pour construire des parcours culturels.
 - Mettre en place une gouvernance participative du contrat de ville en soutenant le réseau associatif et en renforçant les actions participatives.

Le partenariat avec le Département au titre du contrat de ville.

La loi précise que les Départements sont attendus sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

À travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, près d'un quart des équipements départementaux présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sont situés dans le périmètre d'un Quartier Prioritaire. Enfin 6 des 9 collèges publics de la Communauté d'agglomération accueillent des élèves des quartiers prioritaires. Parmi ces 6 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires la moitié est concernée par le Réseau d'Éducation Prioritaire.

S'agissant plus particulièrement du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Aéroport du Bourget les services du Département ont été en liaison avec les services de l'Agglomération pour apporter sa contribution. Les principales politiques départementales qui concourent aux objectifs du Contrat de Ville sont inscrites dans le contrat. La seule exception concerne la volonté de l'Agglomération d'apporter un soutien personnalisé aux enfants et aux jeunes les plus fragilisés, via le conseil des droits et devoirs des familles. Le Contrat précise bien que le Département ne souhaite pas être partie prenante de cette instance.

Le Département est identifié dans chacune des instances de pilotage du Contrat de Ville

Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

- l'amélioration du parc de logement et l'action pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

Le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat, notamment dans les programmes de rénovation urbaine.

Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

- **Agir pour une éducation de qualité**

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de ses établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ces lieux avec les partenaires villes et associatifs. Ainsi, en matière d'éducation, le Département a prévu d'intervenir sur 4 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires pour un montant global de 25,1 M€.

Le collège Didier Daurat du Bourget vient de faire l'objet d'une reconstruction hors site pour 18,1 M€. Des réhabilitations sont également prévues pour les trois collèges de Drancy suivants: Liberté pour 3 M€, Jorissen et Paul Bert pour 2 M€ chacun.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien-être à l'école, développement durable, prévention du décrochage...). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6^{ème} et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomération pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'Éducation Nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, parentalité, et orientation).

- **Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles**

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015-2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. A ce titre, le Département s'est engagé à rénover 5 crèches départementales situées dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent maintenant se coordonner avec les projets urbains en cours de définition. A ce titre, le Département apportera une attention particulière au devenir de la crèche Gaston Rouleau, dont le programme de rénovation urbaine prévoit sa démolition.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance d'une action souple, de prévention éducative en direction des jeunes et des familles les plus en difficultés, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et de soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, sur le territoire et notamment à Drancy, le Département soutient l'association Vie et Cité pour un montant de 0,3 millions d'euros.

- Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des Séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques).

Par ailleurs, il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le pacte pour la santé publique, adopté en 2011, constitue un cadre d'intervention. La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressources pour les professionnels du territoire.

Enfin, dans le cadre du projet social départemental, le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoires qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation**

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences faites aux femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu de ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

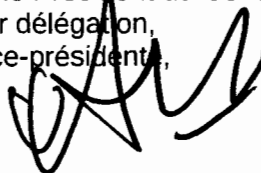
Les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs du contrat de ville sont nombreux.

Aussi sur la base du présent rapport, je vous propose :

- D'APPROUVER le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget ;
- D'AUTORISER le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,



Nadège Abomangoli

Contrat de Ville de l'agglomération de l'Aéroport du Bourget

2015-2020



Emploi & Développement Economique

Cohésion Sociale

Habitat & Cadre de Vie

Excellence - Jeunesse - Egalité F/H - Lien intergénérationnel

Lutte contre l'isolement et les Discriminations

Sommaire

Préambule	3
<i>Notre projet de contrat de ville</i>	<i>À rédiger par le Président</i>	4
Processus d'élaboration du contrat	5
Gouvernance du projet	6
Données structurant le contrat	9
Les quartiers de la CAAB	13
Diagnostic et orientations	44
Diagnostic et enjeux « emploi et économie »	45
Diagnostic et enjeux « cohésion sociale »	59
Diagnostic et enjeux « cadre de vie »	85
Axes transversaux	97
Engagements des partenaires	103
Signataires	122
Annexes	124

Préambule

Cadre réglementaire

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de redéfinir la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus, car il synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales.
- Cette décision implique pour les acteurs publics : collectivités, Etat, organismes sociaux, opérateurs publics... l'élaboration d'un Contrat de Ville pour la période 2015-2020.
- Ce contrat s'appuie sur la construction d'une vision commune de long terme pour ces quartiers, autour de trois piliers fondamentaux : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, tout en prenant en compte les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations.
- Dans le cadre de ces contrats de villes, des conseils citoyens sont également créés dans les quartiers prioritaires. Ils participent aux instances de pilotage du contrat et constituent un espace ouvert aux initiatives des habitants.
- La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015 / 2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :
 - un contrat unique intégrant autour des trois piliers les dimensions sociales, urbaines et économiques et trois axes transversaux (jeunesse, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations) ;
 - un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
 - un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
 - un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.
- A travers ce contrat, **les signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à concourir au double objectif énoncé à l'article 1er de la loi : la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et l'amélioration des conditions de vie des habitants.**

Notre projet de contrat de ville

A rédiger par le Président

Processus d'élaboration du contrat

- Le Contrat de Ville a été **élaboré à partir d'un diagnostic partagé et participatif du territoire**, visant à traiter l'ensemble des enjeux de cohésion sociale, de cadre de vie, d'emploi et de développement économique.
- Ce diagnostic territorial a permis de mettre en lumière les atouts et les faiblesses des quartiers prioritaires au sein de l'espace communal et intercommunal.
- Il s'est construit à travers un triple processus :
 - La réalisation d'un panorama socioéconomique des territoires organisé par pilier mobilisant une analyse des bases de données publiques (Insee, Onzus, Caf, ...), une analyse des documents de planification (PLH, PEDT, CDT...), une mobilisation des conventions nationales « politique de la ville (interministérielles) »
 - Des entretiens en bilatéral avec plus de 35 acteurs du territoire (cf. annexe)
 - Des groupes de travail thématiques inter-acteurs (2 groupes par pilier) rassemblant de 15 à 45 personnes par groupe thématique (cf. annexe)
- Il a permis d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire et tout particulièrement les services de la CAAB et les services de l'Etat, mais aussi des amicales de locataires
- Ce travail partenarial a eu pour objectif de définir et de partager les enjeux et les priorités d'intervention qui structurent le projet territorial dans les champs définis par les trois piliers fondamentaux du Contrat de Ville.

Gouvernance

- Une méthode de gouvernance fondée sur 4 niveaux de pilotage et d'animation
1. Un premier comité de pilotage, formé des représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et de l'Etat, se réunira annuellement avec la participation des cosignataires du contrat, ainsi que des représentants des Conseils Citoyens ou Conseils de quartiers. Les compétences de cette première structure de décision s'articuleront de la manière suivante :
 - Le comité devra préciser, réajuster et valider les orientations prioritaires et la hiérarchie des actions au regard des engagements pris,
 - Il devra valider le bilan annuel de la programmation et des actions ainsi que l'état d'avancement du NPNRU,
 - Il sera tenu de contrôler la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun,
 - Il produit le volet opérationnel annuel du contrat de ville.
 2. Un deuxième comité, dit technique, sera quant à lui piloté par les chefs de projet de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et sera composé des représentants des signataires, des délégués du Préfet et des conseils citoyens. Il aura pour principales fonctions :
 - De réajuster le plan d'actions pour chaque orientation dans le cadre du volet opérationnel,
 - De proposer et de suivre de manière opérationnelle la programmation,
 - D'élaborer un bilan annuel des actions au titre de la politique de la ville et de valider un état d'avancement du programme de renouvellement urbain, avec les partenaires (bailleurs et services de la ville).

Gouvernance

3. Les groupes de suivi thématiques (organisés par pilier, pilotés par les chefs de projet, intégrant les référents thématiques et un représentant du conseil citoyen et ou du conseil de quartier) – une rencontre par trimestre, devront effectuer les missions suivantes :
 - Proposer et participer à la mise en œuvre des leviers d'actions,
 - Alimenter les tableaux de suivi,
 - Accompagner et suivre la mise en œuvre des axes transversaux et des déclinaisons par quartier.

4. Les groupes de suivi quartier (composés des représentants des signataires et d'un représentant des conseils citoyens et ou de quartier réunis une fois par an) seront tenus de :
 - Constater la prise en compte des priorités et des spécificités du quartier (micro-objectifs) dans la mise en œuvre des actions pour le quartier, et y compris sur l'articulation du programme de renouvellement urbain,
 - Actualiser des propositions spécifiques pour le quartier.

Gouvernance

Méthodologie de constitution des conseil citoyens

La Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget a décidé de la mise en place d'un conseil citoyen par ville. Comme il est prévu par le cadre de référence sur les conseils citoyens, celui-ci définira lui-même son organisation et son fonctionnement interne, et devra être animé par un tiers neutre. Chaque conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte qui s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville et qui précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le conseil citoyen sera composé selon la taille des villes de 12 à 16 membres, selon la répartition suivante : 8 à 10 membres pour le collège « Habitants » et 4 à 6 membres pour collège « acteurs ».

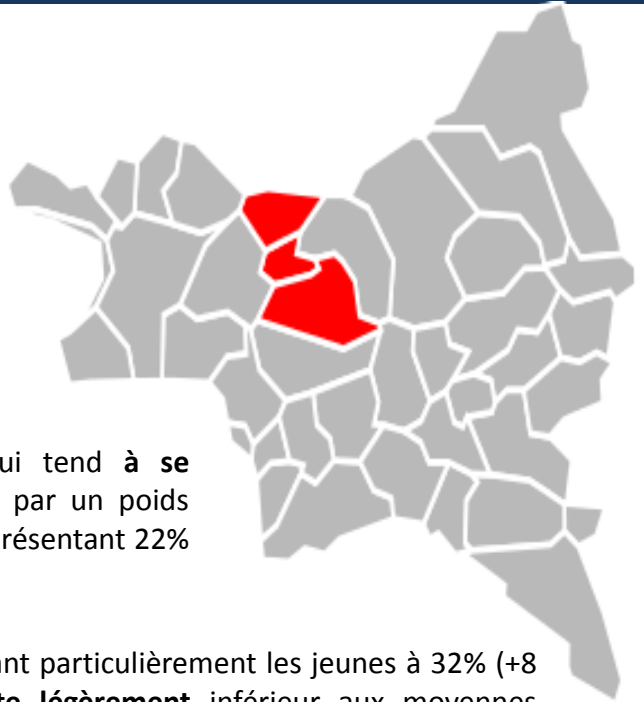
La méthodologie détaillée sur la mise en place des conseils citoyens est indiquée en annexe

Mise en place de la Maison de projet

- La Maison de projet sera située sur le quartier Gaston Roulaud et devra permettre à toute personne de s'informer sur l'avancée du projet, grâce à des supports de communication, des documents d'information et la présence d'un médiateur. Elle pourra accueillir dans ce lieu d'autres services municipaux ou activités associatives afin d'en faire un lieu ouvert, vivant et prenant pleinement part aux dynamiques de la vie de quartier. La maison de projet accueillera les réunions publiques et éventuellement des ateliers participatifs.

Données structurant le contrat de ville

▶ Abritant une population de plus de 92 000 habitants en 2013, la communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget regroupant 3 communes du département de la Seine-Saint-Denis - Drancy, Dugny et Le Bourget - se situe à la croisée d'enjeux forts à l'échelle métropolitaine du Grand Paris.



▶ Une **population en progression** mais qui tend à **se stabiliser**, +11% depuis 1999, caractérisée par un poids conséquent de la jeunesse (- de 14 ans), représentant 22% de la population ;

▶ **Un taux de chômage de 17%** (2012), touchant particulièrement les jeunes à 32% (+8 points en Région). **Le taux d'activité reste légèrement** inférieur aux moyennes départementales et régionales (72,5% contre respectivement 73% et 76%) ;

▶ **Une faible proportion de diplômés**, 8% contre 12% au niveau départemental (24% en Ile de France) ;

▶ Une **surreprésentation d'ouvriers et employés**, représentent les **2/3 des actifs** ;

▶ De nombreuses situations de pauvreté et d'exclusion :

› **Seule près de la moitié des foyers est imposable** ;

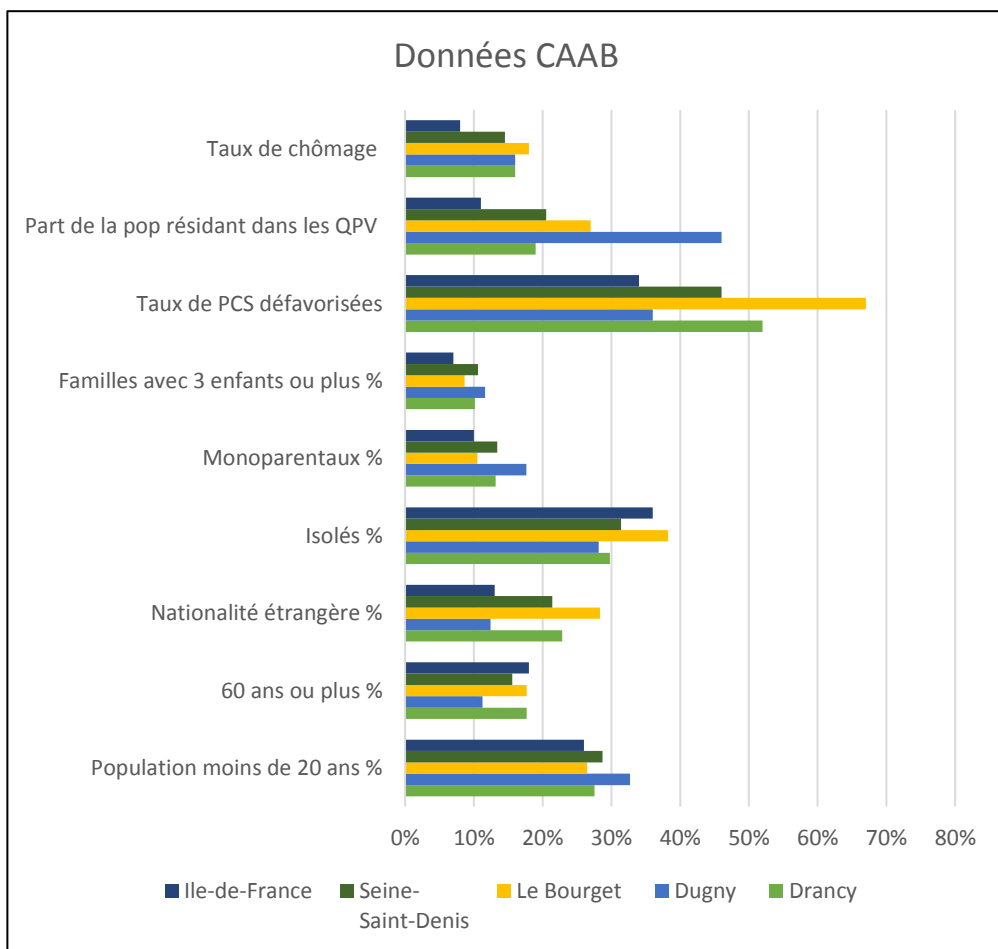
› **Dugny atteint le plus faible revenu annuel médian** par unité de consommation de la Communauté d'agglomération (13868€ contre 15 234€ en Ile de France en 2011) ;

› **15% de la population est couverte par le RSA**, l'écart est encore plus marqué avec la Région (+ 7 points) ;

› Une proportion de familles monoparentales plus élevée qu'au niveau départemental, notamment à Dugny (18 %, contre 13 %, en Seine-Saint-Denis).

Données structurant le contrat de ville

- La CAAB présente :
 - Des caractéristiques sociales singulières pour le Bourget : un taux de chômage supérieur, une dominante d'isolés, une population étrangère plus nombreuse, un pourcentage de professions et de catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées le plus élevé parmi les parents de collégiens scolarisés dans le public
 - Des caractéristiques sociales particulières pour Dugny : une part de jeunes élevée, une forte concentration de familles monoparentales, des habitants proportionnellement plus nombreux dans les quartiers (au-delà de la couverture majoritaire de la ville par un parc social)
 - Des caractéristiques sociales pour Drancy : une répartition de la population plus homogène, avec une présence plus importante des plus de 60 ans, un taux PCS au dessus de la moyenne départementale



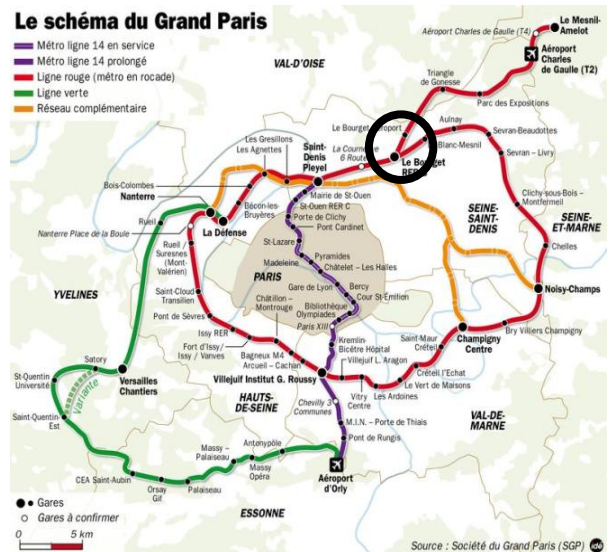
Source : Observatoire départemental de Seine Saint-Denis des données sociales. Données quartiers : QPV : CGET (Drancy-Dugny-Le Bourget) – Population ZUS (IdF-93) -INSEE

Données structurant le contrat de ville

- La CAAB occupe une place stratégique au sein de la région Ile-de-France : située à 10 kms de Paris, proche de l'aéroport de Roissy, elle comprend sur son territoire le pôle économique de l'aéroport du Bourget. Son territoire est desservi par le RER B (2 gares) et traversé par l'A1 et la N2. Pour autant l'une des communes de la CAAB : Dugny se trouve plutôt enclavée, au nord, et seulement desservie par deux lignes de bus.
- La densité urbaine y est plutôt élevée : une moyenne de 6500 hab. par km² (contre 6360 dans le département et 970 en Ile-de-France). Elle atteint ainsi 8500 hab. par km² pour Drancy, 6200 pour le Bourget et de manière moindre pour Dugny (2700) du fait de l'emprise de l'aéroport du Bourget sur son territoire et du Parc de la Courneuve.
- Longtemps perçu comme un territoire résidentiel, plusieurs grands projets d'envergure économique pourraient bouleverser la structuration et l'armature territoriale.
- **Une opportunité majeure : Le développement d'un cluster aéronautique dans le cadre du Grand Paris**
 - Ce projet constitue un cadre favorable au développement d'une offre de formation de l'enseignement supérieur ;
 - Le développement d'une offre immobilière et de services adaptés aux PME/PMI (gardiennage, entretien, espaces verts, emplois partagés, conseils, ...) ;
 - Le développement d'une offre d'équipements et la valorisation des capacités événementielles et culturelles existantes :
 - Parc des expositions du Bourget : 3ème parc francilien,
 - Musée de l'air et de l'espace (projet scientifique et culturel).
- **Le déploiement de grands événements :**
 - L'organisation de grands événements comme la conférence mondiale sur le climat en décembre 2015 ;
 - L'éventuel village olympique pour les JO 2024...

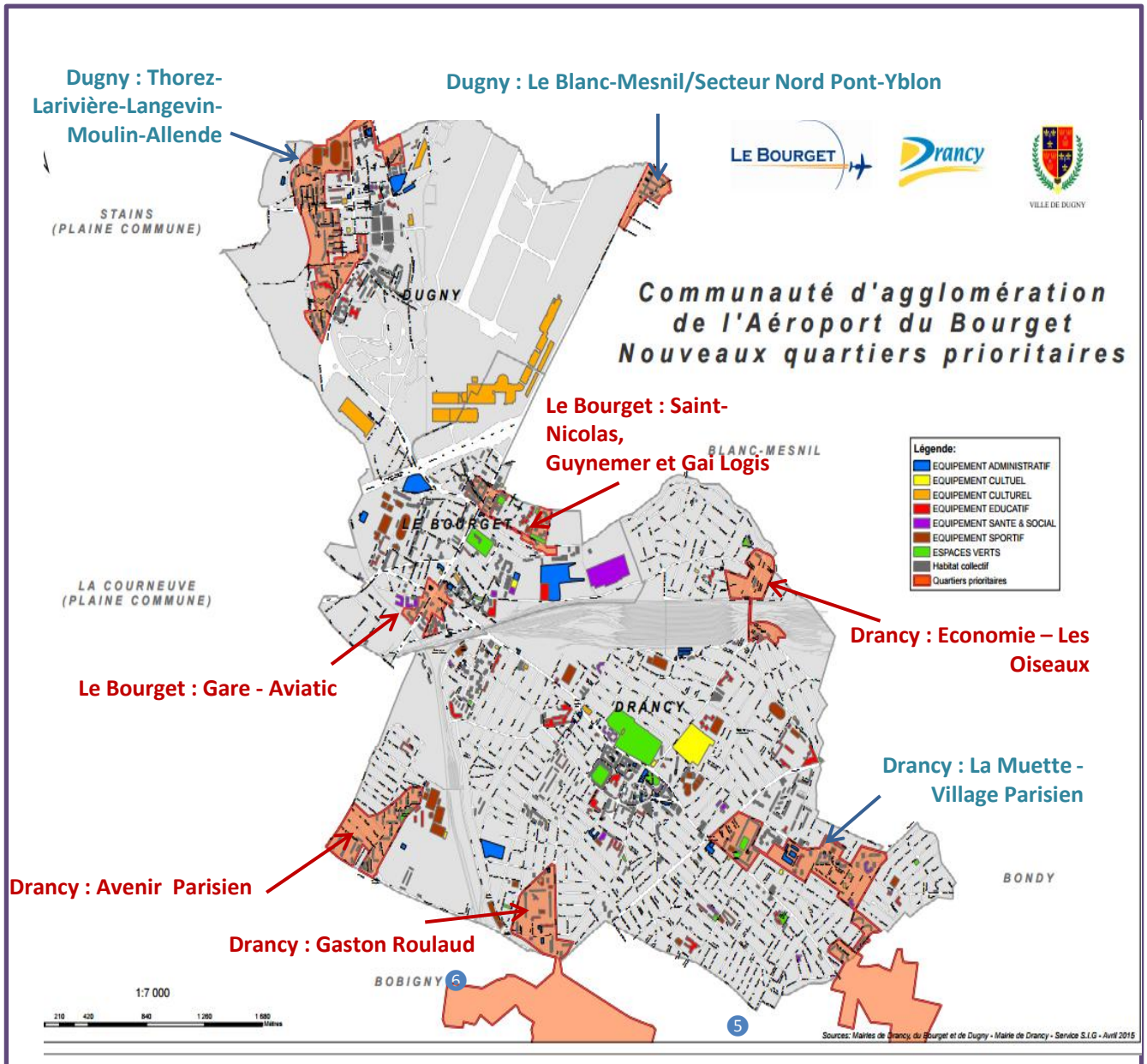
Données structurant le contrat de ville

- **Une opportunité sur la mobilité – Gares nouvelles et réaménagées dans le cadre du Grand Paris**
 - Gare Le Bourget Aéroport (Ligne 17)
 - Gare Le Bourget RER (Ligne 16 et 17)
 - Gare de Bobigny/Drancy (Ligne 15), mais sans desserte structurante pour le cœur de Drancy
 - Le projet de Contrat de développement territorial (sur les gares Grand Paris) prévoit un objectif de 24 000 emplois, ainsi qu'une offre de logements devant favoriser la mixité sociale
 - A noter en complément le projet tram-train nord ou Tangentielle Nord qui devra desservir :
 - Gare Tangentielle Nord Dugny/La Courneuve - Gare Tangentielle Nord du Bourget – Gare Tangentielle Drancy/Bobigny
- **La réforme de la géographie communautaire**
 - Au titre de la loi MAPTAM (objectif de 300 000 habitants par EPCI de la petite couronne), le périmètre de la CAAB est appelé à évoluer.
 - Ce changement d'échelle va indiscutablement bousculer les cohérences territoriales et d'actions...
 - ... ce qui n'est pas sans conséquence aussi sur les équilibres territoriaux construits jusqu'alors au titre de la communauté.



Pour tous ces motifs, il est indispensable de s'attacher à observer les villes et leurs quartiers prioritaires dans une dimension microéconomique et sociale.

Les quartiers prioritaires de la CAAB

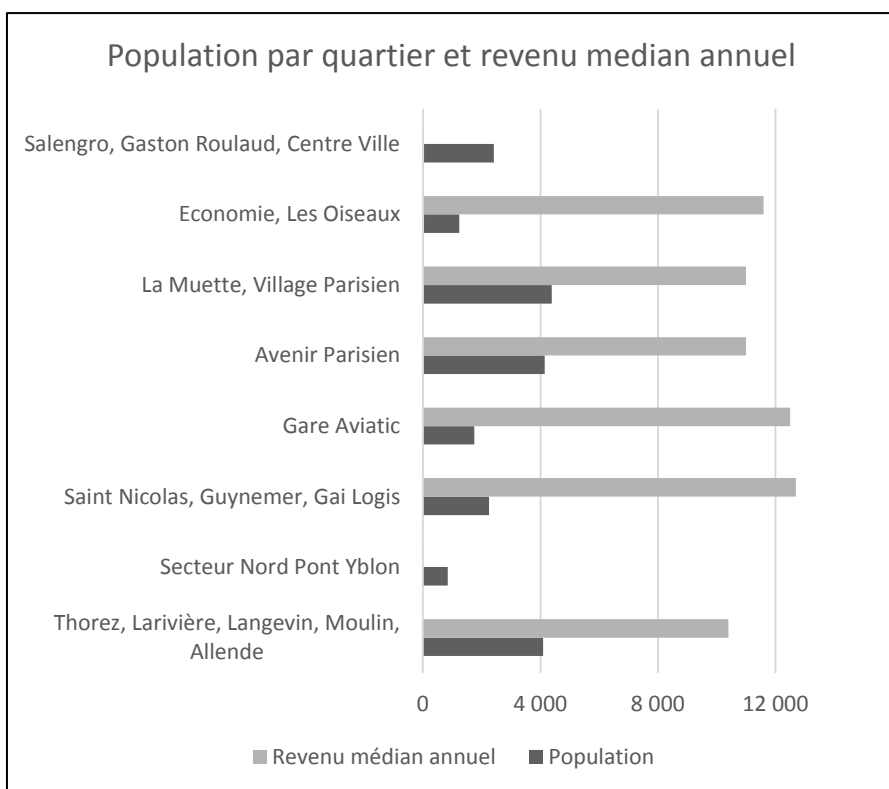


■ Territoires entrant en géographie prioritaire

■ Territoires demeurant en géographie prioritaire

Données sur les QPV de la CAAB

	DUGNY	LE BOURGET	DRANCY
Population des quartiers	4 930	4 000	13 220
% par rapport à la population globale	46	27	19



Données NC Revenu médian : Salengro, Gaston Roulaud, Centre Ville – Secteur Nord Pont Yblon, en raison du rattachement de ces quartiers prioritaires un autre EPCI

Données CGET

- Un plus faible revenu au sein du quartier prioritaire de Dugny, Thorez – Larivière – Langevin– Moulin – Allende
- Une plus forte population (4000) au sein des quartiers La Muette - Village Parisien, Avenir Parisien et Thorez – Larivière – Langevin - Moulin – Allende

Les quartiers de Drancy

1- AVENIR PARISIEN



4104 habitants au total sur le quartier



2186 habitants parmi les locataires sociaux

- 3 résidences concernées portées par l'OPH de Drancy
 - Gagarine : 568 logements – date de construction 1962/1963 – Réhabilitation en 1992
 - Résistance : 356 logements – date de construction 1967 – Réhabilitation lourde en 2014
 - Jean Lurçat : 107 logements – date de construction 1967 – Réhabilitation en 1992
- Quelques lotissements pavillonnaires

Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux

Personnes seules	24%
Familles monoparentales	15 %
Part des personnes de moins de 20 ans	59%
Part des personnes de plus de 65 ans	6%
Part des bénéficiaires APL	46%

Données communiquées par OPH Drancy (données disponibles -2014)

Les quartiers de Drancy

1- AVENIR PARISIEN

- Indicateurs sociaux des habitants par résidence



1218 habitants

GAGARINE	Personnes seules	25%
	Familles monoparentales	16 %
	Part des personnes de moins de 20 ans	58%
	Part des personnes de plus de 65 ans	9%
	Part des bénéficiaires APL	49%

Données communiquées par OPH Drancy



213 habitants

JEAN LURCAT	Personnes seules	26%
	Familles monoparentales	12 %
	Part des personnes de moins de 20 ans	61%
	Part des personnes de plus de 65 ans	2%
	Part des bénéficiaires APL	42%

Données communiquées par OPH Drancy



755 habitants

RESISTANCE	Personnes seules	21%
	Familles monoparentales	14 %
	Part des personnes de moins de 20 ans	59%
	Part des personnes de plus de 65 ans	2%
	Part des bénéficiaires APL	41%

Données communiquées par OPH Drancy

Les quartiers de Drancy

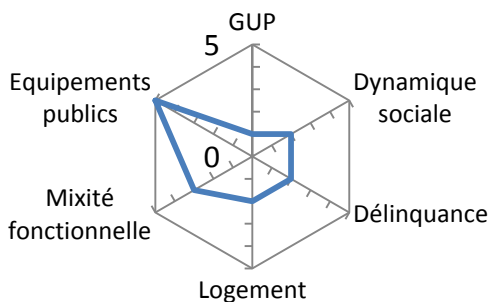
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	La Gup a été essentiellement appréhendée à travers le PRU et n'a pas concerné ce quartier. Gagarine semble plus dégradé que le reste.	-
Dynamique sociale	Contraste entre cités, avec un faible lien sur Gagarine. Une vie associative dense et à professionnaliser	+ -
Délinquance	En baisse, mais des phénomènes persistants d'occupation de halls et de trafic	+ -
Performance logement	Contraste suivant les cités. Résistance va bénéficier d'un programme de réhabilitation 2015/2016	+ -
Mixité fonctionnelle	Des magasins ethniques en nombre, mais une captation par le centre commercial à proximité	+
Equipements publics	Un bon niveau d'équipements publics	++



**AVENIR
PARISIEN**

**Enjeux
clés**

- Niveau de performance du quartier**



- ➔ Extension de la GUP
- ➔ Coordination entre les acteurs
- ➔ Appartenance du quartier à la ville
- ➔ Animation de la ZFU-Territoire Entrepreneur

Les quartiers de Drancy

2 - LA MUETTE / VILLAGE PARISIEN



4390 habitants au total sur La Muette / Village Parisien

- **La Muette, 2 résidences concernées portées par l'OPH 93**
 - La Muette : 369 logements – date de construction 1933 – Anru 1
 - Square de la Libération : 98 logements – date de construction 1956

- **Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux**



800 habitants

LA MUETTE	Personnes seules	56%
	Familles monoparentales	7 %
	Part des personnes de moins de 20 ans	15%
	Part des personnes de plus de 65 ans	39%
	Part des bénéficiaires APL	41%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis



415 habitants

SQUARE LIBERATION	Personnes seules	24%
	Familles monoparentales	14%
	Part des personnes de moins de 20 ans	20%
	Part des personnes de plus de 65 ans	26%
	Part des bénéficiaires APL	38%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis

Les quartiers de Drancy

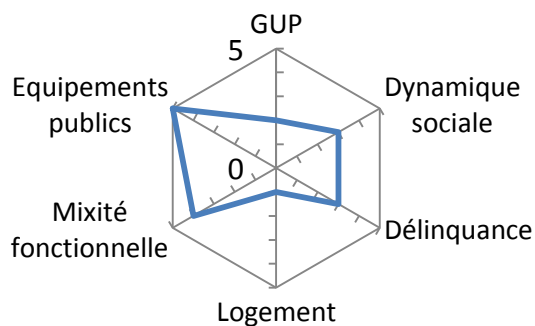
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	GUP en place, mais absence de bornes enterrées, pas de locaux vide-ordures et locaux encombrants	-
Dynamique sociale	Bonne amicale de locataires. Dégradation importante des installations de loisirs	+ -
Délinquance	Quelques occupations de halls et un peu de trafic. Cas de violences dues aux addictions et à la santé mentale de certains résidents. Des véhicules ventouses	+ -
Performance logement	Petits logements dans un espace classé. Forte rotation pour des loyers du parc social du bailleur. Contraintes urbanistiques fortes	- -
Mixité fonctionnelle	Nombre de commerces jalonnent le pourtour de la résidence	+
Equipements publics	Un bon niveau d'équipements publics	++



LA MUETTE

Enjeux clés

- Niveau de performance du quartier**



- ➔ Enjeu fort de rénovation
- ➔ Enjeu de relance de la GUP
- ➔ Enjeu de dialogue avec le bailleur

Les quartiers de Drancy

2 - LA MUETTE / VILLAGE PARISIEN



- Village Parisien, 2 résidences concernées portées par l'OPH de Drancy représentant 978 logements au total

- Jules Auffret : – Anru 1
- Marcel Cachin : – Anru 1

- Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux



1784 habitants

Focus sur le programme ANRU 1

La commune de Drancy est engagée dans un Projet de Rénovation Urbaine depuis le 23 décembre 2008

- 4 quartiers sont concernés soit 1 250 logements sociaux :
- Jules Auffret/Marcel Cachin et La Muette
- Pierre Sépard et Cité du Nord

Un programme d'intervention d'envergure : 607 démolitions, 397 logements construits sur site et 208 hors site, 1 331 réhabilitations, pour un coût total de 198 M€ dont 44 M€ de subventions ANRU

Personnes seules	37%
Familles monoparentales	15 %
Part des personnes de moins de 20 ans	25%
Part des personnes de plus de 65 ans	15%
Part des bénéficiaires APL	41%

Données communiquées par OPH Drancy

Les quartiers de Drancy

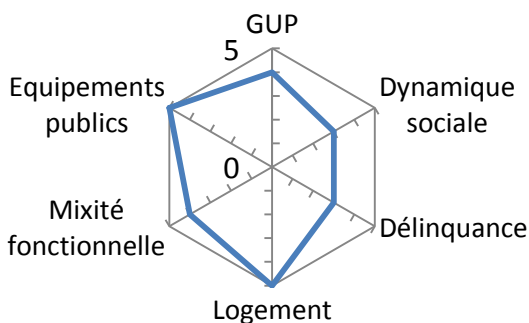
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	GUP en place, actions réalisées sur les bornes enterrées. Quartier plutôt propre, finalisation en devenir de constructions et de voiries importantes	+
Dynamique sociale	Dynamique sociale en demi-teinte malgré la présence de nombreuses associations... « les gens ne se connaissent pas » et d'un conseiller économique et social	+ -
Délinquance	Quelques halls et étages occupés. Perception plutôt calme	+
Performance logement	Rénovation urbaine bien engagée, amélioration de la qualité du parc social	++
Mixité fonctionnelle	Des commerces de proximité préservés malgré les travaux	+
Équipements publics	Un bon niveau d'équipements publics	++



VILLAGE PARISIEN

Enjeux clés

- Niveau de performance du quartier**



- ➔ Enjeu fort de redynamisation et de coordination entre les associations
- ➔ Amélioration de la desserte transports en commun et maintien des services publics

Les quartiers de Drancy

3 – GASTON ROULAUD / SALENGRO



- 2 résidences concernées portées par l'OPH de Drancy
 - Gaston Roulaud : 5 bâtiments concernés - 803 logements – NPNRU (ANRU 2)
 - Paul Eluard : 3 bâtiments concernés 280 logements – date de construction 1968-1970 – Réhabilitation en 1994



2411 habitants au total sur le quartier



1 728 habitants



656 habitants

GASTON ROULAUD	Personnes seules	17%
	Familles monoparentales	16 %
	Part des personnes de moins de 20 ans	60%
	Part des personnes de plus de 65 ans	3%
	Part des bénéficiaires APL	36%

Données communiquées par OPH Drancy

PAUL ELUARD	Personnes seules	17%
	Familles monoparentales	24%
	Part des personnes de moins de 20 ans	59%
	Part des personnes de plus de 65 ans	3%
	Part des bénéficiaires APL	32%

Données communiquées par OPH Drancy

- Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux

Les quartiers de Drancy

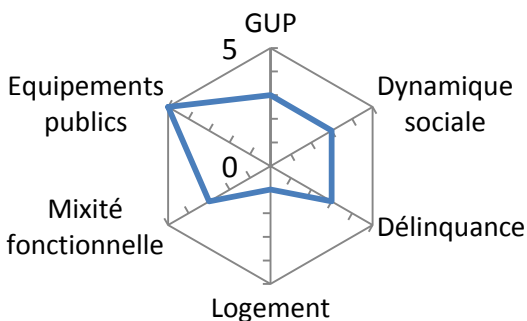
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	GUP non mise en place et suspendue à l'ensemble des travaux de rénovation (NPNRU)	+ -
Dynamique sociale	Une dynamique sociale en progression, mais difficulté des associations qui peinent à coopérer entre elles. Enclavement urbain et social du quartier	+ -
Délinquance	Problématiques d'occupation de halls et trafic. Problématiques d'épaves	+ -
Performance logement	Cité très vieillissante avec une forte vacance, un fort taux d'impayés et une mauvaise isolation acoustique et thermique génératrice de problèmes de voisinage et d'une augmentation des charges	- -
Mixité fonctionnelle	Présence de commerces, mais besoin de diversification	+ -
Equipements publics	Bien doté d'un bon niveau d'équipements publics	++



**GASTON
ROULAUD
SALENGRO**

**Enjeux
clés**

- Niveau de performance du quartier**



- ➔ Enjeu de mixité sociale et générationnelle
 - ➔ Enjeu de Développement de la mixité fonctionnelle (équipements publics, activités tertiaires et commerciales)
 - ➔ Enjeu d'ouverture du quartier sur son environnement et réorganisation de l'espace public
 - ➔ Enjeu d'information des résidents et redynamisation du lien social

FICHE PROJET NPNRU

Rappel du contexte	<p>Situé en entrée d'agglomération, la cité Gaston Roulaud est un vaste îlot de 8 hectares sur lequel reposent des immeubles de logements sociaux collectifs (quatre barres et une tour). 1720 personnes vivent dans les 803 logements locatifs sociaux du quartier qui sont exclusivement gérés par l'OPH de Drancy. De nombreux équipements publics et commerciaux sont présents sur le quartier. Le quartier se caractérise par la concentration de difficultés sociales et économiques mais également par des dysfonctionnements urbains majeurs (obsolescence du parc de logement, homogénéité de l'habitat et manque d'ouverture du quartier sur son environnement).</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Introduction d'une mixité sociale• Développement de la mixité fonctionnelle (équipements publics, activités tertiaires et commerciales)• Ouverture du quartier sur son environnement et réorganisation de l'espace public• Information des résidents et redynamisation du lien social
Synthèse du programme (ou objectifs)	<ul style="list-style-type: none">• Diversifier l'habitat en proposant des logements en accession libre et accession sociale. L'objectif est d'atteindre 50 à 60% de logements privés dans le futur quartier• Adapter la densité du quartier à son environnement en poursuivant un objectif de 800 à 1000 logements dans le futur quartier• Reconstruction de bâtiments d'habitation de taille plus modeste pour favoriser la continuité urbaine avec l'habitat pavillonnaire alentour• Renouvellement de l'offre d'équipements publics (autour d'un « ruban actif ») et de l'offre commerciale (regroupement sur la rue Salengro)• Maillage viaire du quartier, démolition d'une partie du patrimoine existant et création d'un parc central attractif et connecté au reste du territoire pour favoriser l'ouverture du quartier- Création de lieux emblématiques en entrée de quartier pour renouveler l'image de la cité- Mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP)

Les quartiers de Drancy

4 - ECONOMIE LES OISEAUX



- Quartier dominé par de l'habitat privé, pavillonnaire et petites copropriétés



1240 habitants au total sur le quartier

- Absence d'indicateurs sociaux pour le quartier

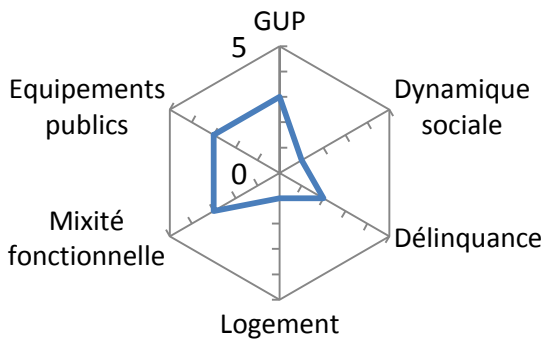
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP. Espace public bien entretenu par la ville, des problématiques de différences pavillonnaires. Dépôts sauvages. Relais difficile en l'absence de bailleur social	+ -
Dynamique sociale	Peu visible. Des conflits entre et au sein des communautés (nouvellement arrivées dans le quartier)	- -
Délinquance	Délinquance prononcée très différente des autres quartiers : délits et atteintes aux personnes. Problématique intracommunautaire, d'alcoolisme et de drogue	- -
Performance logement	Habitat dégradé pour partie, souvent surpeuplé. Très faibles surfaces habitables	- -
Mixité fonctionnelle	Commerces ethniques pour partie, peu d'ancrage des commerces dits traditionnels (boulangerie, boucherie...)	+ -
Equipements publics	Doté en équipements publics (une maison des services publics, une médiathèque...), mais assez peu de relais pour la ville	+ -

Les quartiers de Drancy



ECONOMIE LES OISEAUX

- Niveau de performance du quartier



Enjeux clés

- ➔ Enjeu de connaissance de l'état et de la situation de dégradation du parc privé
- ➔ Enjeu d'articulation à faire avec le service hygiène et la DRIHL.
- ➔ Enjeux sociaux en priorité : développement des ateliers sociaux linguistiques et d'actions en faveur des enfants

Les quartiers du Bourget

5 – SECTEUR SAINT-NICOLAS GUYNEMER ET GAI LOGIS



- **2 résidences concernées portées par Efidis : 543 logements**
 - Guynemer : 205 logements – date de construction 1958
 - Gai Logis : 338 logements – date de construction 1971



2250 habitants au total dans le quartier
1427 habitants sur les deux résidences

- **Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux**

Personnes seules	33%
Familles monoparentales	31 %
Part des personnes de moins de 20 ans	31%
Part des personnes de plus de 65 ans	17%
Part des bénéficiaires APL	31,5%

Données communiquées par Efidis

Les quartiers du Bourget

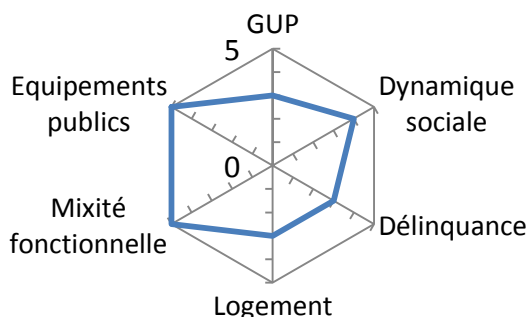
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP. Quelques difficultés sur la gestion des ordures ménagères. Problèmes de stockage	+ -
Dynamique sociale	Pas d'amicale de locataires. Pour autant des actions de sensibilisation collectives et de soutien du bailleur	+ -
Délinquance	Quelques problèmes d'épaves	+ -
Performance logement	Petits logements et un enjeu de réhabilitation thermique	+ -
Mixité fonctionnelle	Nombre de commerces jalonnent l'extérieur du quartier	++
Equipements publics	Un bon niveau d'équipements publics	++



GUYNEMER

Enjeux clés

• Niveau de performance du quartier



- ➔ Mise en place de la GUP
- ➔ Réhabilitation thermique et amélioration des logements et des abords
- ➔ Développement du tissu associatif
 - ➔ Gestion des déchets
- ➔ Création d'un poste de conseiller économique et social

Les quartiers du Bourget

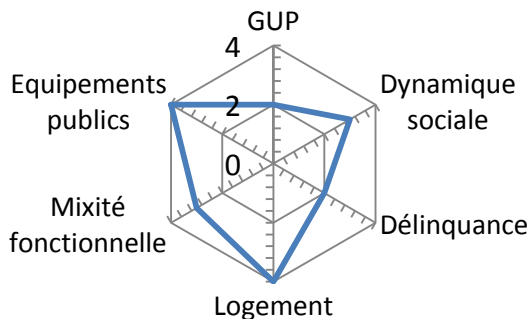
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP. Problématique constante de la gestion des déchets. Réurrence d'épaves	+ -
Dynamique sociale	Conflit avec l'amicale de locataires qui complexifie les relations avec le bailleur. Pour autant un bon investissement de l'amicale sur de la sensibilisation au tri notamment	+ -
Délinquance	Un peu de trafic, mais beaucoup d'incivilités, dégradation permanente du parking souterrain.	-
Performance logement	De grands logements permettant d'accueillir de grandes familles. Des rénovations intérieures récentes	+
Mixité fonctionnelle	Eloignée du centre ville, peu de commerces	+ -
Equipements publics	Des équipements publics en proximité	+



GAI LOGIS

Enjeux clés

• Niveau de performance du quartier



- ➔ Enjeu mise en place de la GUP
- ➔ Enjeu sur la gestion des déchets
- ➔ Enjeu sur la citoyenneté et l'amélioration de la tranquillité
 - ➔ Renforcer le tissu associatif
 - ➔ Création d'un poste de conseiller économique et social

Les quartiers du Bourget

6 – SECTEUR GARE - AVIATIC



- 2 résidences concernées portées par Efidis : 180 logements
 - Le Bourget Division Leclerc : 63 logements – date de construction 1963
 - Chevalier De La Barre : 117 logements – date de construction 1977



1750 habitants dans le quartier
307 habitants sur les deux résidences

- Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux



152 habitants



255 habitants

DIVISION LECLERC	Personnes seules	35%
	Familles monoparentales	35 %
	Part des personnes de moins de 20 ans	42%
	Part des personnes de plus de 65 ans	19%
	Part des bénéficiaires APL	29%

Données communiquées par Efidis

CHEVALIER DE LA BARRE	Personnes seules	42%
	Familles monoparentales	22%
	Part des personnes de moins de 20 ans	30%
	Part des personnes de plus de 65 ans	16%
	Part des bénéficiaires APL	34%

Données communiquées par Efidis

Les quartiers du Bourget

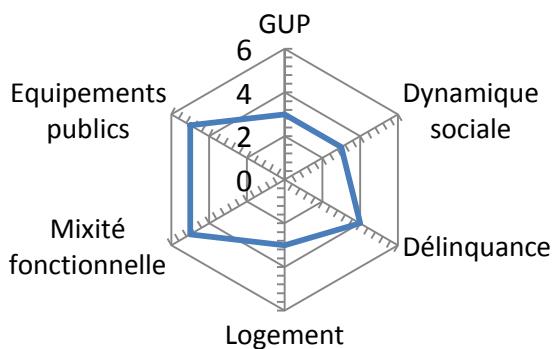
Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP. Problématique constante de la gestion des déchets pour Chevalier De La Barre. Des projets sur des actions de sensibilisation au tri	+ -
Dynamique sociale	Des relations difficiles du bailleur avec l'amicale de locataires de Chevalier De La Barre, mais bonne entente de voisinage	+ -
Délinquance	Pas de problématiques particulières soulignées	+
Performance logement	Une rénovation thermique à venir en 2016, mais des problématiques d'entretien et d'augmentation de charges	+ -
Mixité fonctionnelle	De nombreux commerces en proximité	++
Equipements publics	Des équipements publics en proximité, une crèche présente sur Chevalier De La Barre	++



SECTEUR GARE – AVIATIC

Enjeux clés

• Niveau de performance du quartier



- Mise en place d'une GUP
- Enjeu sur l'amélioration des relations bailleur/amicale
- Enjeu de résidentialisation
- Enjeu d'amélioration du suivi et de l'entretien
- Création d'un poste de conseiller économique et social

Les quartiers de Dugny

7 – SECTEUR PONT-YBLON



- **1 résidence concernée portée par EFIDIS**
 - Pont-Yblon : 280 logements – date de construction 1933
 - ZFU qui devient territoire entrepreneur



668 habitants au total sur le quartier

- **Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux**

Personnes seules	39%
Familles monoparentales	27 %
Part des personnes de moins de 20 ans	26%
Part des personnes de plus de 65 ans	14%
Part des bénéficiaires APL	41%

Données communiquées par Efidis

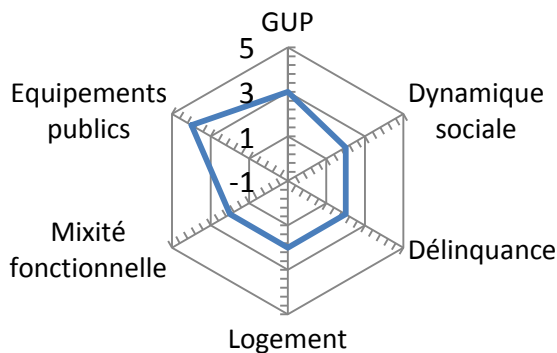


Les quartiers de Dugny

Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Démarche GUP à finaliser. Système de collecte à revoir. Problème de véhicules ventouses persistants malgré des interventions régulières	+ -
Dynamique sociale	Des actions collectives soutenues par la ville. Participation financière du bailleur à des projets portés par la ville. Pas d'amicale de locataires, manque d'interlocuteur. Sentiment d'abandon des habitants. Dynamique à construire	-
Délinquance	Des caves condamnées du fait des trafics, occupation de halls. Des troubles de voisinage, pas de caméras sur le quartier, mais étude d'installation de caméras en cours	-
Performance logement	Besoin de requalification sur les extérieurs, des petits logements et des problèmes de voisinage dues à la mauvaise isolation des logements	-
Mixité fonctionnelle	Peu de commerces et d'activités économiques pour un périmètre en ZFU	-
Equipements publics	Un effort de la ville pour installer un pôle de services relais, mais des services publics globalement éloignés du quartier.	+

Enjeux clés

- Niveau de performance du quartier



- Amélioration de la GUP
- Construction d'une démarche efficace pour l'amélioration de la gestion des déchets
- Réappropriation des caves et des espaces communs
- Amélioration des équipements de sécurité
 - Relance de la dynamique sociale
 - Enjeu de renforcement de la tranquillité
- Redynamisation économique et commerciale
- Développer le sentiment d'appartenance à la ville
- Création d'un conseiller économique et social

Les quartiers de Dugny

8 – THOREZ-LARIVIERE- LANGEVIN-MOULIN-ALLENDE



- **5 résidences concernées portées par OPH 93 : 1436 logements**
 - Maurice Thorez : 388 logements – date de construction 1974-1976
 - Louis Larivière 128 logements – date de construction 1948
 - Paul Langevin 406 logements – date de construction 1975
 - Le Moulin 398 logements – date de construction années 1950
 - Salvador Allende - 116 logements



3120 habitants au total sur le quartier

- **Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux**

Personnes seules	32%
Familles monoparentales	15 %
Part des personnes de moins de 20 ans	26%
Part des personnes de plus de 65 ans	13%
Part des bénéficiaires APL	49,5%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis

Les quartiers de Dugny



- **Thorez : 388 logements – date de construction 1974-1976**



896 habitants au total sur le quartier



- **Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux**

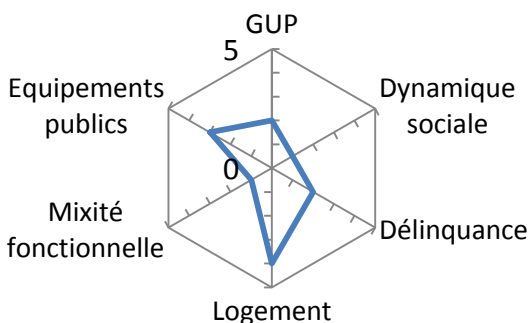
Personnes seules	25%
Familles monoparentales	18 %
Part des personnes de moins de 20 ans	27%
Part des personnes de plus de 65 ans	7%
Part des bénéficiaires APL	59,5%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis

Les quartiers de Dugny

Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP mise en œuvre avec quelques problématiques particulières signalées sur la propreté : bennes stockées en extérieur, dépôts sauvages. Problème de véhicules ventouses. Résidentialisation qui n'a pas résolu les difficultés.	-
Dynamique sociale	Lien social compliqué, pas d'amicale de locataires, une seule association d'aide aux devoirs	--
Délinquance	Problématiques de trafics de pièces détachées, trafics de drogue et occupation de halls. Délinquance du fait de très jeunes (forte délinquance de mineurs), problématique sur les voutes.	-
Performance logement	Une répartition plutôt équilibrée des logements, une réhabilitation et une résidentialisation	+
Mixité fonctionnelle	Pas de commerces et d'activités économiques au sein du quartier.	--
Equipements publics	Quelques équipements sur le quartier : Accueil OPH 93, dojo/gymnase, et proximité d'équipements : conservatoire, groupe scolaire – Situation à 5 mn du centre ville et de la proximité d'équipements. Mais situation en sortie de ville.	+ -

- Niveau de performance du quartier**



Enjeux clés

- ➔ Mise en place d'une GUP
- ➔ Propreté du quartier : structuration de la collecte et traitement des déchets
- ➔ Réflexion sur l'implantation de commerces
- ➔ Enjeu fort de lien social et de redynamisation du quartier
 - ➔ Promotion de projets collectifs
 - ➔ Enjeu de renforcement de la tranquillité
- ➔ Mise en place d'un conseiller économique et social

Les quartiers de Dugny



- Larivière : 128 logements avec a minima 251 habitants
- Le Moulin : 398 logements avec a minima 750 habitants



1000 habitants au total sur les deux résidences

- Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux



251 habitants



750 habitants

LARIVIERE

Personnes seules	41%
Familles monoparentales	7 %
Part des personnes de moins de 20 ans	25%
Part des personnes de plus de 65 ans	21%
Part des bénéficiaires APL	35%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis



LE MOULIN

Personnes seules	40%
Familles monoparentales	17%
Part des personnes de moins de 20 ans	26%
Part des personnes de plus de 65 ans	14%
Part des bénéficiaires APL	45%

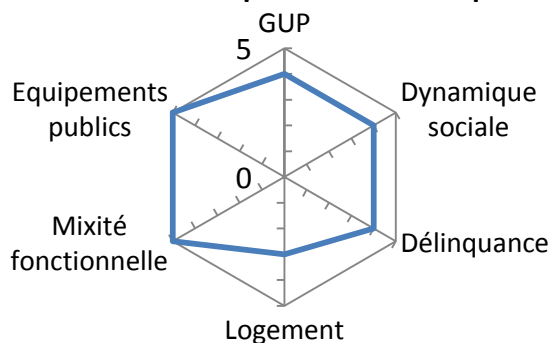
Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis



Les quartiers de Dugny

Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP mise en œuvre, Pas de problématique particulière signalée sur la propreté.	+
Dynamique sociale	Bonne dynamique sociale, amicale de locataires présente	+
Délinquance	Quelques squats de halls d'immeubles signalés très ponctuels et résolus. Deux cités plutôt calmes	+
Performance logement	Pas de parcours résidentiel mis en place, mais politique d'adaptation des logements pour personnes handicapées. Travail d'isolation phonique non achevé	+ -
Mixité fonctionnelle	Pas de commerces mais forte proximité du centre ville	++
Equipements publics	Pas de pôle de services sur le quartier, mais proximité du centre ville et des équipements. Présence de l'accueil de l'OPH.	++

- Niveau de performance du quartier**



Enjeux clés

- ➔ Mise en place d'une GUP
- ➔ Enjeu d'appui à la politique de parcours résidentiel
- ➔ Enjeu d'amélioration de la qualité thermique et phonique des logements
- ➔ Mise en place d'un conseiller économique et social

Les quartiers de Dugny



- Cité Langevin : 406 logements



952 habitants au total sur la cité



- Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux

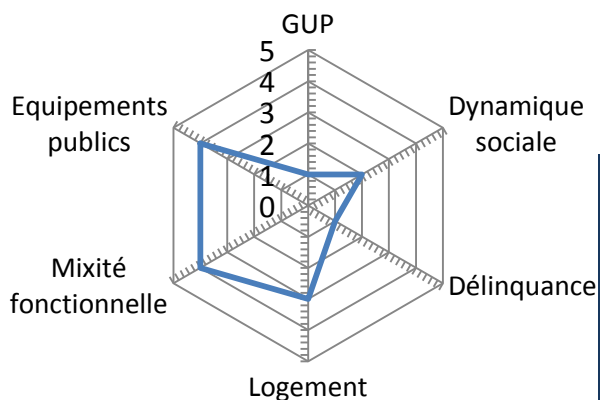
Personnes seules	24%
Familles monoparentales	15 %
Part des personnes de moins de 20 ans	29%
Part des personnes de plus de 65 ans	11%
Part des bénéficiaires APL	56%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis

Les quartiers de Dugny

Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Pas de GUP mise en œuvre, mais en projet. Grosses difficultés de dégradation, problèmes de gestion du tri et des encombrants (dépôts sauvages). Des véhicules ventouses.	--
Dynamique sociale	Une amicale de locataires vient de se créer. Problématique de manque de lieux dédiés pour l'animation locale.	-
Délinquance	Lourds problèmes de tranquillité : mécanique sauvage, trafic en tous genres : de pièces détachées, voitures volées, fortes occupations de halls, fortes incivilités	--
Performance logement	Fort taux de rotation, problématiques phoniques et sur les extérieurs	+ -
Mixité fonctionnelle	3 commerces sur le quartier et proximité du centre ville	+
Equipements publics	Pas de pôle de services sur le quartier, mais proximité du centre ville et des équipements	+

- Niveau de performance du quartier**



Enjeux clés

- ➔ Enjeu fort sur la gestion urbaine de proximité
- ➔ Mise en place d'un traitement efficace de la collecte des déchets
 - ➔ Structuration du quartier et des parties communes pour faire face à la délinquance
 - ➔ Enjeu de réhabilitation
- ➔ Amélioration de la sécurisation de la cité et du civisme des habitants
- ➔ Animation et de participation des habitants
- ➔ Mise en place d'un conseiller économique et social

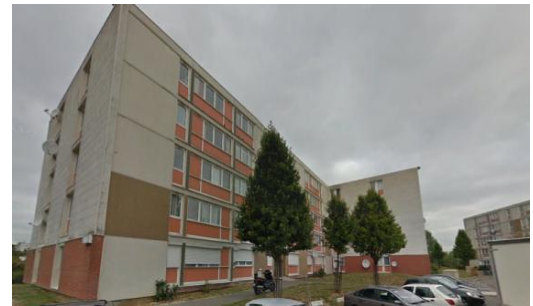
Les quartiers de Dugny



- Allende : 116 logements



270 habitants au total sur la cité



- Indicateurs sociaux des résidents des logements sociaux

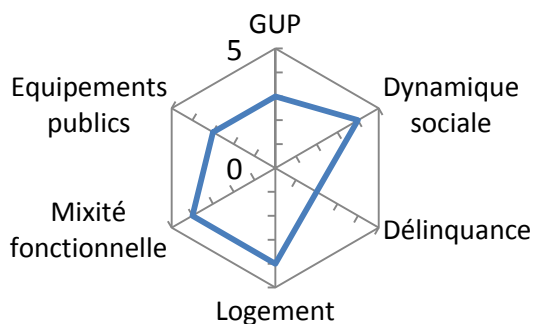
Personnes seules	32%
Familles monoparentales	18 %
Part des personnes de moins de 20 ans	26%
Part des personnes de plus de 65 ans	12%
Part des bénéficiaires APL	52,3%

Données communiquées par OPH Seine Saint-Denis

Les quartiers de Dugny

Indicateurs	Principaux constats	Niveau
Gestion Urbaine Proximité	Des problématiques de dépôts d'encombrants	+ -
Dynamique sociale	Pas d'amicale de locataires mais réelle solidarité soulignée dans le quartier avec la présence de grandes familles	+
Délinquance	Des difficultés parfois alternant avec de la tranquillité. Des besoins sur la sécurisation de l'espace	-
Performance logement	Réhabilitation récente, de grands logements permettant d'accueillir de grandes familles et pas de difficulté particulière relevée	+
Mixité fonctionnelle	Pas de commerces mais proximité du centre ville	+
Equipements publics	Pas de pôle de services sur le quartier, mais proximité du centre ville et des équipements. Quartier en fond de ville	+ -

- Niveau de performance du quartier**



Enjeux clés

- ➔ Enjeu d'amélioration de la sécurisation
- ➔ Enjeu d'ouverture du quartier vers l'extérieur
- ➔ Mise en place d'un conseiller économique et social

Les quartiers de veille

Deux quartiers en veille active

Deux quartiers qui relevaient jusqu'à présent d'un zonage « politique de la ville » et qui ne font plus partie des quartiers prioritaires, intègrent le dispositif de "veille active" mis en place par l'Etat et la CAAB. Il s'agit des deux quartiers suivants :

- Cité du Nord à Drancy
- Quartier l'Eguiller à Dugny

Ce dispositif de veille a pour objectif :

- De surveiller l'évolution de la situation sociale de ces quartiers et d'être vigilants quant à une éventuelle dégradation de celle-ci ;
- De mieux mobiliser les moyens de droit commun déployés au bénéfice de ces quartiers si la situation le nécessite et après analyse des besoins.

Carte

Diagnostic & Orientations

Diagnostic et orientations « emploi et économie »

Développement économique et emploi

Des atouts économiques importants...

- Un positionnement géographique favorable : à proximité des Portes de Paris, du pôle aéroportuaire international de Roissy Charles-de-Gaulle et du Bourget, avec des pôles d'attractivité voisins (Plaine Saint-Denis, Paris Nord) qui constituent néanmoins un facteur de concurrence. Une desserte en transport collectif correctement assurée en RER (sauf à Dugny) et renforcée dans le cadre du grand Paris
- Un pôle économique structuré autour du secteur de l'Aéroport du Bourget inscrivant l'ensemble du territoire dans un processus d'attractivité : 4 500 emplois directs, 8 000 emplois indirects bientôt - Usine de production de pales pour « Airbus Helicopters » en 2016 et Construction prochaine d'un bâtiment par « Embraer » pour ses activités de maintenance dans la zone de Dugny
- Un panel diversifié de TPE/PME - soit un total de 3 186 entreprises implantées (en 2009), de deux zones franches urbaines (territoires entrepreneurs) situées sur les communes de Dugny et Drancy, de ZAE, d'un parc d'activité
- Des Potentialités : le déploiement du Grand Paris, la poursuite de la structuration de la filière aéroportuaire

Une difficulté de « ruissellement » des activités économiques vers les habitants des quartiers

- Les entreprises de la zone aéroportuaire parviennent difficilement à recruter une main d'œuvre qualifiée. Le faible niveau de qualification de la population locale ne correspondant peu/pas aux exigences des entreprises - en effet, un faible niveau de qualification des actifs, voire même un faible niveau scolaire, est constaté (cf. supra).
- L'appui et le développement de la sous-traitance locale (« Speed dating business » sur le territoire, club d'entreprises ...) pourrait être mobilisé.
- Parmi les divers acteurs de l'emploi (SPEL, services des villes, acteurs de la formation...), il reste une relative difficulté à se coordonner notamment pour activer les leviers de la formation afin de rapprocher l'offre et la demande d'emploi (en travaillant sur quelques filières...) ou sur le développement de l'apprentissage
- Une nécessité globale de mieux informer les entreprises (PME/TPE) sur les aides disponibles et de mieux les accompagner dans leurs recrutements

Développement économique et emploi

Une nécessité de travailler sur la mobilité et l'ouverture professionnelle des habitants des quartiers

- Les emplois doivent très largement être recherchés à l'extérieur du territoire. Le taux d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois disponibles et le nombre d'actifs résidents) est de 0,53 en 2007 à l'échelle de la CAAB, inférieur à celui du département (0,73) et de l'Île-de-France (0,94); Ainsi, 80% des actifs ayant un emploi travaillent et résident dans deux communes distinctes
- Par ailleurs, le public des quartiers est faiblement qualifié, ce qui signifie pour lui une forte concurrence des autres bassins d'emploi : Une majorité d'employés (62,4%) et d'ouvriers (contre 58,6% à l'échelle départementale et 43,2% à l'échelle régionale – Insee 2012) - 22,1% de professions intermédiaires (contre 23,1% à l'échelle départementale et 25,9% à celle régionale), seulement 9% de cadres (soit bien moins qu'en Seine-Saint-Denis qui atteint 13%)
- Or, les publics des quartiers limitent très souvent leur recherche d'emploi à un territoire géographique restreint et à un nombre de secteurs très limités
- Il y a donc une nécessité partagée de renforcer l'ouverture professionnelle et la mobilité des publics afin d'accroître leurs « potentialités » d'emploi (territoires et secteurs)

Des actions de soutien à l'emploi, à l'insertion inégalement réparties et peu connectées

- Un maillage dense sur la commune de Drancy : Pôle emploi, Mission Locale, BIJ, Mission Emploi, Plateforme Réussite, Drancy Insertion... avec des liens transversaux et une dynamique en développement.
- Des actions nouvelles en renfort au Bourget et Dugny : les deux Missions Emplois ont vu le jour début 2015 (dont une permanence dans le quartier de Pont-Yblon), mais il n'y a pas d'antenne ou de permanence de Pôle Emploi pour ces deux villes. Il existe par contre des permanences d'inscription organisées par la Mission locale .
- La coordination inter-acteurs (Pôle emploi, missions emploi, missions locales...) est peu centrée sur la question des quartiers (pas de suivi spécifique)
- Une nécessité partagée d'aller davantage à la rencontre des publics (renforcement des permanences , des actions dédiées)
- Une mobilisation des moyens (accompagnements, contrats aidés, suivi ...) en dessous des besoins et des objectifs, hormis les jeunes suivis par la Mission locale
- Peu d'actions sur l'emploi appuyées par les crédits spécifiques, sauf Mission Locale

Développement économique et emploi

Une forte demande d'insertion et une offre avec de nombreux points d'appui qu'il conviendrait de développer

- Une part importante de la population couverte par le RSA (14 % à Drancy, 14% à Dugny et 18,5% au Bourget – 13,6 % en Seine-Saint-Denis – Source : Observatoire départementale des données sociales) et qui bénéficie du RSA « socle » (Drancy : 71,7 %; Dugny : 70,4 % , Le Bourget : 67,4%, 93 : 73 %, FM: 65,4 %)
- Un investissement important en matière d'accompagnement (Drancy Insertion et Espace Insertion au Bourget) mais aussi sur les plateformes de réussite (Drancy)
- Pôle emploi mobilise une prestation d'accompagnement intensif, particulièrement pour les demandeurs d'emploi des QPV et le dispositif « Ambition réussite » (en cours de déploiement)
- Une difficulté à mobiliser l'offre d'insertion du PDI (programme départemental d'insertion)
- Un potentiel de développement de la clause d'insertion pratiquée exclusivement sur Drancy pour tous les marchés publics y compris la rénovation urbaine, avec une difficulté de transformation sur l'emploi durable (en l'absence d'articulation avec de la formation) et la nécessité de trouver une « taille critique » de marché (développement de ce type d'actions à l'échelle de la CAAB).
- Deux structures d'insertion « Ailes de la Ville » et « Une Chance Avec Drancy » (UCAD) sont seules recensées sur le territoire, hors des quartiers, si bien que le nombre de personnes salariées issues des quartiers paraît peu significatif. (Il est à noter qu'en Seine-Saint-Denis, le taux d'implantation des SIAE dans les quartiers est l'un des plus faibles – source: Etude sur l'impact IAE dans les quartiers prioritaires de 2010 commanditée par le Comité interministérielle des villes).

Une nécessité d'aller au devant des TPE et PME

- Les TPE et les PME ont une faible connaissance des aides à l'emploi auxquelles elles peuvent prétendre (cette information pourrait être facilitée via notamment les experts-comptables, les chambres consulaires)
- Il en est de même sur les actions de développement de l'apprentissage, voir du parrainage
- De même, l'accès à la commande publique pourrait être facilitée en direction des PME et TPE (notamment via les experts-comptables), comme la sous-traitance (voir supra), développement de leur culture et de leur capacité à répondre à une consultation de marché public.

Développement économique et emploi

Un besoin de renforcement des dispositifs de soutien à l'activité

- Des dispositifs d'amorçage et de détection présents sur l'agglomération notamment grâce au CitésLab mais aussi aux actions d'autres acteurs (Chambre des métiers, Pôle emploi, Boutique de gestion.....). Néanmoins les dispositifs sont souvent peu lisibles et peu connus des porteurs, et rarement organisés en parcours. On observe également un manque d'offre (file d'attente à la Boutique de gestion).
- En matière de politique de la ville, on note une faible animation et suivi des ZFU-Territoires Entrepreneurs notamment en raison de leur positionnement administratif complexe (sur 3 contrats de ville).
- L'offre en faveur de l'hébergement d'entreprises est gérée par les bailleurs dans les quartiers (Drancy). Parallèlement, la SNCF (gare de Drancy) vient de lancer un espace de 86 m2 pour l'accueil d'entreprises et du coworking.
- La ville de Drancy gère un parc d'activité « Energie Parc" sur la Zone Franche Urbaine (ZFU) créée en 2008 (secteur d'activité : commerce de gros et petite industrie).
- A l'exception du dispositif CitésLab, le territoire bénéficie peu des fonds économiques « fléchés » pour la politique de la ville (CDC, Fisac...), en raison notamment de l'absence de sollicitation
- L'ANRU 2 constitue une opportunité forte dans ce cadre notamment sur le volet commercial et économique

Discrimination à l'emploi, des actions à développer, notamment en direction des séniors

- Pôle emploi développe des modalités de recrutement alternatif afin de lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir l'égalité, à l'instar des outils de PE que sont la Méthode de Recrutement par Simulation et le webdating
- Néanmoins, la formation des acteurs pourrait être améliorée dans ce cadre, comme les moyens d'actions opérationnels (parrainage, activation de la clause d'embauche de la ZFU, mobilisation de la clause d'insertion)
- Des enjeux prioritaires ont été soulignés, notamment avec un enjeu de mixité sur les métiers dits masculins (BTP...) et un travail en direction des séniors, une meilleure connaissance et un plus fort lien des acteurs engagés pour l'emploi du monde de l'entreprise. Développement des notions de mobilité des personnes en recherche d'emploi...

1. Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi

1.1 Favoriser la mobilité professionnelle et l'accès à la formation

Leviers d'actions :

- Améliorer l'identification des habitants des quartiers en recherche d'emploi (développement d'un tableau de bord « emploi quartier » partagé).
- Travailler sur une stratégie partagée (Service des villes, Pôle emploi, missions locales, Région) sur quelques secteurs porteurs (les identifier) et les métiers en tension sur les zones d'emploi
- Favoriser la mobilité sectorielle sur les secteurs en tension en développant la notion « d'ambassadeurs des métiers » (témoignages de professionnels du secteur auprès des jeunes et des adultes, y compris en faisant participer les habitants)
- Améliorer l'accompagnement en développant et en finançant les clubs ambition sur l'ensemble de la CAAB pour les jeunes mais aussi les seniors inscrits au Pôle emploi et domiciliés à Dugny, Le Bourget ou Drancy
- En amont, travailler sur l'ouverture professionnelle et l'orientation au sein de l'école (en connectant mieux écoles et entreprises : stage de troisième, découverte des métiers, ouverture sur l'excellence...)
- Désigner des référents politique de la ville dans l'ensemble des structures emploi et les animer pour faciliter la mise en œuvre des axes « emploi » du contrat de ville

Leviers structurants

- ▶ Structuration du club d'entreprises à l'échelle de la CAAB (avec objectifs de développement de l'alternance, des ambassadeurs « métiers », du parrainage, des stages...), avec l'appui des acteurs de l'emploi.
- ▶ Lancement d'un plan sur le parrainage et l'ouverture aux métiers (avec l'appui des « locomotives économiques » et des services publics du territoire)

1. Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi

1.2 Faciliter l'accès aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

Leviers d'actions :

- Valoriser les acteurs clés professionnels (maitre d'apprentissage par exemple) vis-à-vis du grand public
- Informer les publics des quartiers sur ces dispositifs notamment par le levier du Pass - alternance 93 (portail) et le Campus des métiers
- Promouvoir l'alternance et la mise en relation entreprises et candidats (CMA, Service emploi, Pôle emploi, Mission locale, Villes), notamment en direction des jeunes filles
- Mobiliser dans ce cadre l'offre existante de préformation de proximité (Greta, E2C, contrat de professionnalisation, linguistique) et les prescripteurs

Leviers structurants :

- ▶ Création d'un club d'entreprises (cf. 1.1)

1. Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi

1.3 Faciliter et accompagner le recrutement des entreprises

Leviers d'actions :

- Développement de la prospection et de l'information des TPE et PME : mobilisation de l'offre développée par Pôle emploi et mission emploi en matière de services aux entreprises et les actions des services emploi des villes
- Développement d'actions collectives favorisant la mise en relation entre les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi (Forum..)
- Utilisation du levier ZFU/ Territoires d'Entrepreneurs et clause d'insertion et mise en œuvre de la Charte Entreprises et Quartiers (à décliner sur quelques entreprises : ADP..)
- Mobilisation des experts comptables sur les aides aux recrutements des emplois aidés (en lien avec la chambre des métiers..)
- Mobilisation des contrats aidés destinés aux publics de quartiers (contrats starter notamment)

2. Développer l'employabilité et l'autonomie des publics

2.1 Développer l'accueil de proximité

Leviers d'actions :

- Développement de permanences ou d'ateliers de proximité sur le territoire (missions emploi, missions locales, activation de la convention Pôle emploi notamment)
- Interconnecter le secteur social et le secteur emploi : renforcement des actions d'information et de sensibilisation en lien avec le secteur associatif
- Délocalisation de certaines actions d'information ou d'ateliers dans les quartiers (au Centre social par exemple ou dans les MSP...)

2. Développer l'employabilité et l'autonomie des publics

2.2 Lever les freins connexes à l'emploi et développer l'autonomie

Leviers d'actions :

- Améliorer l'intégration par la maîtrise de la langue grâce au développement des ateliers de savoirs sociaux-linguistiques
- Faciliter l'accès au numérique (Formation d'adaptation au nouveau service de recherche d'emploi numérique de Pôle emploi, mobilisation des plates formes numériques...)
- Faciliter l'accès aux soins des demandeurs d'emploi (optique, dentaire...) et articuler cet axe avec les actions de l'ASV
- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi en agissant sur les freins spécifiques (garde d'enfants, apprentissage de la langue, mobilité professionnelle, estime de soi..)

2. Développer l'employabilité et l'autonomie des publics

2.3 Développer les parcours d'insertion

Leviers d'actions :

- Développement de la clause d'insertion dans l'ANRU 2 et activation dans les autres marchés publics en veillant à la part des femmes bénéficiaires de cette action
- Anticiper l'employabilité des habitants des Quartiers Prioritaires dès la mise en ligne des marchés publics
- Développer les structures d'insertion du territoire en s'appuyant sur l'offre existante
- Mobilisation des contrats aidés à destination des publics des quartiers et des dispositifs deuxième chance (E2C, EPIDE)
- Développement du suivi en emploi et post-embauche (activation du parrainage en emploi, et du suivi à la sortie des contrats aidés ou des CDD)
- Favoriser l'accès au contrat en alternance

Leviers structurants :

- ▶ Mise en place d'une offre de service globale sur la clause d'insertion à l'échelle de la CAAB ou au-delà (accompagnement des entreprises, mise en relation avec les demandeurs d'emploi, appui aux marchés publics, promotion de l'apprentissage) – s'appuyer pour cela sur l'offre existante (chargé mission ANRU, plate forme de réussite, mission emploi).
- ▶ Lancement d'une étude pour développer l'IAE (ESS) sur le territoire notamment en regard des filières (aéronautique, événementiel..).

3. Dynamiser et soutenir le tissu économique

3.1 Soutenir la création et la reprise d'entreprises

Leviers d'actions :

- Renforcer la sensibilisation des publics notamment dans les nouveaux quartiers par des permanences ou des actions pro-actives du CitésLab , mais aussi en mobilisant l'offre de service de Pôle emploi en direction des demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création d'entreprise
- Mieux accompagner à la création et à la reprise d'entreprise (interconnexion des acteurs et mise en place d'une fiche «navette, prise en compte des dispositifs des organismes consulaires, renforcement des actions de la BG 93, et développement des prêts d'honneur)
- Mobilisation prioritaire du dispositif Nacre (convention avec le Ministère de l'emploi) et des dispositifs de prêts (BPI)
- Mobilisation du Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes et promotion de l'entrepreneuriat féminin
- Développement du parrainage (club d'entreprises)
- Renforcer la connaissance de la vacance des locaux professionnels
- Activation des aides « territoires entrepreneurs »

Leviers structurants :

- ▶ Lancer une étude sur le développement d'espaces d'hébergement et de coworking (grappes de coworking) en appui de l'espace développé sur le territoire en articulation avec le programme ANRU2.
- ▶ Structuration d'un programme « entrepreneuriat et jeunesse » (créajeunes - déjà présent, sensibilisation avec les collègues et lycées, création de mini-entreprises...)
- ▶ Mise en place de convention inter-territoires de gestion des ZFU ou développement d'un poste de responsable de développement économique et emploi auquel est affecté la mission d'animation des ZFU

3. Dynamiser et soutenir le tissu économique

3.2 Accompagner les entreprises existantes et le commerce

Leviers d'actions :

- Améliorer l'information sur les aides du territoire, faciliter le recrutement des TPE et PME (cf point 1) et collecter les données de vie du territoire
- Mise en place d'une procédure d'alerte sur les problèmes de gestion (entreprises, commerçants ...)
- S'appuyer sur la nouvelle offre de services de Pôle emploi aux entreprises (conseillers dédiés).
- Développer l'appui à la sous-traitance locale et l'accès aux marchés publics (notamment club d'entreprises et autres dispositifs)
- Mobilisation des prêts pour du développement (BPI notamment)
- Mobilisation des dispositifs de suivi post-crédation (Organismes consulaires, réseaux de créateurs, parrainage)
- Développement du commerce en lien avec l'ANRU2
- Mobilisation du FISAC et des dispositifs d'animation commerciale

Leviers structurants :

- ▶ Cf 3.1 actions en direction des entreprises (coworking, ZFU...)

3. Dynamiser et soutenir le tissu économique

3.3 Développer et consolider l'économie sociale et solidaire

Leviers d'actions :

- Lancement d'une étude pour développer et consolider l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) sur le territoire (voir axe 2 du pilier emploi)
- Favoriser l'accompagnement par le DLA du secteur de l'ESS pour l'appuyer dans sa démarche de professionnalisation (outillage...) et de pérennisation (financement de l'ESS, contrats aidés...)
- Appuyer les initiatives des habitants dans le développement de projets associatifs
- Mobiliser le club d'entreprises du territoire sur le développement du mécénat de compétences (cf. axe 1 du pilier emploi)
- Informer et associer les bailleurs sur leur rôle et les enjeux de l'accompagnement de l'économie solidaire et développer un réseau « épicerie solidaire » sur les territoires non couverts

Diagnostic et orientations « Cohésion sociale »

Réussite éducative et scolaire

Des moyens de l'éducation prioritaire renforcés mais à faire converger avec la Politique de la ville

- La refondation de l'éducation prioritaire a permis de doubler le nombre de réseau d'éducation prioritaire à Drancy, qui passe de deux réseaux à quatre réseaux d'éducation prioritaire (REP) à la rentrée 2015. Dans ce cadre, les moyens délégués par l'éducation nationale seront renforcés.
- Au Bourget et à Dugny, il n'y pas de convergence immédiate entre le réseau d'éducation prioritaire et celui de la géographie prioritaire car les indicateurs du premier degré présentent des indices de mixité sociale et économique n'entraînant pas de classement en éducation prioritaire.
- Globalement, à l'échelle de la CAAB, les dispositifs « prioritaires » sont encore peu sollicités (dispositif plus de maître que de classe, scolarisation des mois de trois ans, ouvrir l'école aux parents...).
- Enfin, comme sur l'ensemble du département on note des difficultés récurrentes de remplacement des enseignants.

Des indicateurs de réussite scolaire en retrait à Drancy et à Dugny , plus favorables au Bourget

- Des résultats au Brevet (DNB) en retrait par rapport à la moyenne départementale (moyenne Seine-Saint- Denis : 80,1%, moyenne Drancy : 76,8%, Dugny : 75,7%), sauf au Bourget : 87%).
- Des retards plus fréquents à l'entrée en sixième à Drancy (3,6% des élèves, un taux supérieur d'un point à la moyenne départementale).
- Le taux de scolarisation des 18-24 ans est inférieur de 4 points à la moyenne départementale (51,9%) à Drancy et de près de 8 points à Dugny, signe que les élèves réalisent des études écourtées. Pour le Bourget les indicateurs sont supérieurs de 3 point à la moyenne départementale.
- Un passage moins fréquent en 2nde générale ou technique Dugny 60%, Drancy 58%, (contre 62,6% pour l'Académie), Le Bourget 68%.

Réussite éducative et scolaire

A Drancy, une offre d'accompagnement éducatif à la fois globale, mais aussi, avec le PRE, ciblée sur les enfants pouvant présenter des signes de fragilité...

- Une offre éducative existante riche, avec un effort important de la commune sur le soutien scolaire : près de la moitié des élèves de primaire participe à une des activités périscolaires de soutien scolaire mises en place le soir (Coup de Pouce et Magie des couleurs).
- Un effort important sur la réussite éducative dans le cadre du PRE, concentré sur une centaine d'enfants et sur un suivi très individualisé.
- Un dispositif CLAS mis en place par le Centre Social et orienté sur le quartier de l'Avenir Parisien et les écoles Diderot.
- Près de 60% des financements CUCS sur l'éducation (hors pilotage).
- Une liaison école collège appréhendée (passerelle, réunion avec coordonnateurs REP, PPRE..).
- Une articulation opérationnelle sur les parcours scolaires entre dispositifs PEDT, PRE, CLAS, Coordinatrice REP...

A Dugny et au Bourget , un accompagnement à la scolarité qui se développe (des actions d'accompagnement à la scolarité à Dugny avec l'aide du centre social et de la politique de la ville, et plus largement sur l'aide aux devoirs : Dugny, Le Bourget), mais qui n'offre pas de parcours ciblés pour certains élèves et de maillage inter-thématiques (santé, parentalité...)

Une demande forte sur la parentalité sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des niveaux scolaires... avec des réponses inégalement développées

- La nécessité de favoriser les relations école-parents d'élèves sur l'ensemble du territoire et des niveaux scolaires ... avec des réponses inégalement développées.
- La demande forte des établissements portant sur l'amélioration des relations école-parents d'élèves.
- Les dispositifs tels que « ouvrir l'école aux parents » pour la réussite des enfants sont très sollicités par les parents (files d'attente).
- En matière d'offre, les actions autour de la parentalité sont fortement développées à Drancy (REAAP, CLAS, médiation école famille, appui du PRE, LAEP, cafés pédagogiques, CDDF) et articulées avec le PEDT, avec un sujet de renforcement sur l'interculturalité.
- A Dugny, la parentalité constitue un axe de développement avec en cours de préfiguration une maison des parents, pour le CLSPD la réactivation du CDDF (sans souhait de participation du Département) et d'articulation avec le PEDT. Au Bourget, le sujet est appréhendé notamment à travers le CEJ, et reste à structurer avec la mobilisation des crédits de droit commun et l'entrée en politique de la ville.

Réussite éducative et scolaire

Un fort investissement du territoire dans la recherche de l'excellence éducative

- A Drancy le partenariat avec l'Essec et cinq établissements scolaires (collèges et lycées) permettra de fortement accentuer l'ouverture et la réussite scolaire (ateliers, rencontres d'entrepreneurs, sorties culturelles...), avec un enjeu de déploiement sur un plus grand nombre d'établissements du territoire
- Des actions complémentaires (autour des sciences, de la musique, du théâtre, de l'environnement...) sont également déployées, notamment dans le cadre des financements spécifiques sur l'ensemble des trois villes.
- En contrepoint, le levier que présentaient les classes bi-langues ne pourra plus être mobilisé sur l'axe de l'excellence éducative.

Une interconnexion des dispositifs et des acteurs bien assurée sur le primaire mais qui pourrait être renforcée sur le secondaire

- L'interconnaissance des acteurs de l'éducation : parents et professionnels de l'éducation et du secteur social, est primordiale pour mieux articuler les priorités, les parcours, définir un socle commun d'actions.
- Cette coordination est globalement bien assurée au niveau primaire grâce aux dispositifs dédiés (PRE, ASV, CLAS...) ou aux outils de planification (REP, PEDT) qui offrent des lieux d'échanges et de partages.
- Au niveau secondaire le lien est assuré sur un segment plus étroit, prioritairement à travers la prévention du décrochage (ACTE – Drancy et Dugny, PRE Drancy), et il existe une demande de meilleure coordination Ecole/territoire, notamment sur la parentalité, mais également sur les dispositifs de suivi du décrochage au-delà du collège (Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire et dispositifs de la Région).
- La participation des villes aux conseils d'écoles/collèges (dont la logique est de réfléchir à la cohérence et la liaison entre le 1er et 2d degré) comme le prévoit le PEDT de Drancy est un axe de développement sur ce point.

Réussite éducative et scolaire

Un enjeu démographique

- Un enjeu démographique à Drancy avec une nécessité de développer de nouvelles classes et ou écoles, notamment sur le quartier de l'Economie, mais également à Dugny et au Bourget où la part des moins de 3 ans est élevée (6%, contre 5% en Seine-Saint-Denis).
- Le nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans au sein de la CAAB est de 3, contre 4 en Seine-Saint-Denis

1. Favoriser la réussite éducative

1.1 Faire du territoire un territoire d'excellence éducative (ouverture professionnelle et culturelle, et accompagnement scolaire)

Leviers d'actions

- S'appuyer sur le nouveau partenariat avec l'Essec pour développer l'excellence et l'ouverture professionnelle
- Développer l'information, l'orientation professionnelle des jeunes (en lien avec le CIO, mais aussi lien avec le pilier emploi – club d'entreprises), le BIJ et le réseau des médiathèques
- Mobiliser les structures présentes sur le territoire : enseignement supérieur (Faculté de médecine,...) , économie (filiale aéroportuaire), culture (conservatoire, musée..), lycée (Hôtellerie), tourisme et les interconnectées aux établissements scolaires (collège notamment)
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat (mini-entreprises, accompagnement de jeunes créateur..)
- Consolider les dispositifs de soutien scolaire, éventuellement les développer
- Soutenir le tissu associatif déjà engagé sur cet axe (sciences , culture...) vers l'ensemble des territoires
- Mobiliser la réserve citoyenne (personnes et associations proposant d'intervenir pour illustrer les enseignements et apporter leur expérience professionnelle ou personnelle...)

Leviers structurants :

- ▶ Développement et essaimage des actions « Excellence » de Drancy vers les autres villes (Essec, Coup de Pouce..)

1. Favoriser la réussite éducative

1.2 Développer des parcours de réussite éducative

Leviers d'actions

- Décliner le Projet de Réussite Educative (Drancy) et étudier l'opportunité de développer un PRE intercommunal (en s'appuyant sur les ressources existantes : ASV, ACTE, actions de parentalités, soutien scolaire...)
- Consolider les dispositifs CLAS et éventuellement les élargir sur l'ensemble des quartiers prioritaires et mieux informer le tissu associatif sur ce domaine
- Faciliter l'accès aux stages (mobilisation du BIJ, lien avec le pilier emploi)
- Favoriser la scolarisation précoce (moins de trois ans)
- Renforcer la coordination inter-acteurs (Ecole, Collège, Villes) en associant les services de villes aux conseils d'écoles/collèges, en améliorant la mobilisation des référents politique de la ville dans les collèges, en élargissant les prochains PEDT aux problématiques du secondaire
- Développer des actions sur le respect mutuel (notamment fille garçon) et le lien intergénérationnel notamment à travers le PRE

Leviers structurants :

- ▶ Extension du PRE à l'échelle intercommunale

1. Favoriser la réussite éducative

1.3 Développer la parentalité et l'implication des familles dans la réussite éducative des enfants

Leviers d'actions:

- Sensibilisation des parents à la réussite scolaire et aux codes de l'école (Activation des mesures éducation nationale : déploiement du dispositif ouvrir l'école aux parents, mallette pédagogique, café des parents, et meilleure mobilisation des dispositifs parentalité de la CAF : REAAP... articulé notamment avec le PRE ...)
- Identifier les besoins spécifiques des familles monoparentales
- S'appuyer sur les centres sociaux pour développer cet axe, mais aussi sur les structures dédiées type maison des parents
- Développer la médiation sociale notamment avec les structures d'enseignement en direction des familles
- S'appuyer sur les ateliers sociolinguistiques et l'apprentissage du français sur certains quartiers prioritaires pour développer cette approche
- Utiliser le PEDT pour développer la parentalité
- Renforcer la coordination inter-acteurs (Ecole, Collège, Villes)
- Renforcer les moyen de la coordination REP

Leviers structurants :

- ▶ Structurer une offre de médiation sociale sur la CAAB en faisant monter en compétence les structures de médiation existantes et en mobilisant des postes adultes-relais et des services civiques

1. Favoriser la réussite éducative

1.4 Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Leviers d'actions:

- Consolider les dispositifs de prévention du décrochage autour du PRE et du dispositif ACTE
- Développer le dispositif ACTE sur le territoire, et éventuellement au Bourget, et le programme complémentaire « Repère » en direction des décrocheurs de plus de 16 ans (Dugny)
- Renforcer la coordination inter-dispositifs (PRE, GPDS, ACTE, PLCD...) par la tenue de rendez-vous entre ces acteurs
- Développer les actions en lien avec les entreprises et l'école (découverte métiers, immersion, stage, entrepreneuriat...)

Leviers structurants :

- ▶ Extension du PRE et du dispositif ACTE

Santé et accès aux droits

Des territoires de fragilité en santé qui nécessitent des actions spécifiques d'accès aux soins et à la santé

- L'indice IDH (indice de développement humain, indice statistique composite qui croise les dimensions "niveau de vie", "santé" et "éducation") situe les villes de la CAAB dans les territoires classés comme fragiles par l'ARS avec des taux d'IDH de 0,35 à Drancy, 0,38 à Dugny, et 0,37 au Bourget contre 0,39 en Seine-Saint-Denis et 0,74 en métropole.
- Le nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants y est ainsi de 60 (chiffre CAAB) , contre 68 en Seine-Saint Denis, mais cette sous représentation porte principalement sur les villes de Drancy et surtout de Dugny..
- Au Bourget, le taux de couverture est plus fort que celui du département. Toutefois, le taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est élevé (12 %) est très proche de celui du département (13 %), reflétant les poches de précarité présentes sur le territoire. La ville présente comme le reste de la CAAB également un poids important de population de nationalité étrangère (28 %) et par un taux d'AME, aide médicale d'Etat (4 %) supérieur d'un point à celui de la Seine-Saint-Denis.

Une stratégie territoriale de santé développée et appuyée par les dispositifs politique de la ville

- A Drancy, cette stratégie est déclinée à plusieurs niveaux : sur la coordination et la prévention à travers le dispositif ASV (actions concourant à la promotion de la santé active et la diffusion d'actions de prévention), la déclinaison d'une offre de soins de proximité (4 centres municipaux et maison de santé en cours de structuration ...) que viendra compléter la mise en place d'un Contrat Local de Santé, avec une extension sur la santé mentale pour répondre aux besoins spécifiques du territoire. Par ailleurs, la municipalité de Drancy s'illustre par la mise en place d'une complémentaire santé depuis 2015 en partenariat avec l'association ACTIOM visant à développer l'accès universel aux soins. A noter enfin une bonne articulation entre l'ASV et le PRE, voire plus largement avec les établissements scolaires.

Santé et accès aux droits

- A Dugny, au regard des fragilités sociales et territoriales, la ville a développé un Atelier Santé Ville et un Contrat Local de Santé en cours avec l'élaboration d'un CLS2, visant notamment l'articulation des politiques de santé avec la Politique de la Ville. Le centre municipal de santé permet de renforcer l'offre locale de médecine générale en offrant des soins de premier recours : médecine générale, omni-pratique dentaire, infirmerie, diététique... L'annexe du CMS au pôle de services du Pont-Yblon permet l'accès à une présence de médecine générale tous les jours, une consultation PME, une psychologue, un médecin du Département et la visite à domicile de sages-femmes, soit 6 professionnels de santé sur le quartier permettant de répondre aux besoins particuliers du quartier. Le centre de PMI suit près de 60 % des enfants de moins de 6 ans. Le pilotage de l'ASV et des autres dispositifs de la politique de la ville n'est pas unifié, comme à Drancy.
- Au Bourget, l'enjeu principal pour la ville est donc d'amorcer une démarche sachant que des ressources existent d'ores et déjà sur le territoire. L'enjeu principal dans le cadre de ce contrat de ville est de structurer les moyens et compétences existantes et de faciliter leur accès. Un diagnostic amont (en lien avec l'ARS) pourrait être envisagé en lien avec l'entrée en politique de la ville du Bourget.

Une offre d'accès aux droits présente mais sur-sollicitée sur l'ensemble du territoire

- A Drancy , la stratégie territoriale est déclinée sur plusieurs niveaux complémentaires (une offre généraliste – CCAS), une offre en proximité (quartiers Avenir et Economie- Les oiseaux) à travers les Maisons de Service Public ou avec des relais au centre social, une offre dédiée - le Point d'accès aux droits. Elle comprend également des dispositifs complémentaires visant l'intégration sociale (médiation et ASL pour favoriser l'autonomie des populations) et ou une prestation spécifique sur le RSA (à travers Drancy Insertion).
- A Dugny, cette logique est en partie reprise à travers l'offre du CCAS, et du centre social (offre des permanences CAF, d'accès aux droits, Crésus, juriste dans la défense des consommateurs avec l'association Familles), mais aussi à travers l' ASL. La ville ne développe pas une approche spécifique sur le RSA.
- Au Bourget, l'offre est assurée par le CCAS avec un traitement spécifique sur le RSA par un organisme dédié (Espace Insertion) et des permanences complémentaires (avocats, aide aux victimes, droit au logement...), non encore regroupées ou structurées en PAD. L'offre sur l'accès à la langue est prise en charge par le secteur associatif (Croix-Rouge).

Santé et accès aux droits

- Malgré cet engagement, l'offre d'accès aux droits est globalement très sollicitée sur le territoire avec des délais d'attente tendus (écrivain public, avocat...), liés en partie à la faible autonomie des publics en matière linguistique, à une offre amont sur la médiation qui ne peut couvrir l'ensemble des quartiers et de façon plus marginale sur des problématiques de prescription ou d'orientation (information parfois insuffisante des service d'accueil généralistes-CCAS).
- Par ailleurs, certains services publics sont moins engagés sur le territoire, à l'image de la CPAM (Le Bourget, Dugny, même si un accord a été mis en place).
- Le passage au numérique des services publics (CAF, CPAM, Pôle Emploi, services des villes, services de la CAAB) constitue en complément un enjeu de développement partiellement traité.

2. Consolider la stratégie d'accès aux droits et aux soins en développant la médiation et l'autonomie des publics

2.1 Favoriser et renforcer l'accès aux soins de la population du territoire

Leviers d'actions

- Réaliser des diagnostics santé permettant de mesurer et d'identifier les besoins de la population, notamment en prenant en compte l'impact de l'habitat dégradé.
- Consolider l'offre existante dans ce cadre (CMS, médecine de ville) grâce notamment aux dispositifs d'aide à l'installation et au maintien des professionnels de santé de l'ARS.
- Renforcer l'intervention des services publics de proximité (CPAM)...
- S'appuyer sur la médiation sociale et former les médiateurs sur ce champ.
- Mise en place d'un observatoire de la santé

Leviers structurants :

- ▶ Développement des CLS sur le territoire

2. Consolider la stratégie d'accès aux droits et aux soins en développant la médiation et l'autonomie des publics

2.2 Prévenir les risques en matière de santé publique et mutualiser les moyens

Leviers d'actions

- Développer des diagnostics santé permettant de mesurer et d'identifier les besoins de la population
- Identifier les démarches pouvant être partagées ou mutualisées sur la CAAB (diagnostics, actions thématique ...)
- Consolider les dispositifs ASV existants, et mobiliser ce « savoir-faire » pour développer une offre de prévention sur l'ensemble du territoire
- Développer les champs thématiques prioritaires (nutrition et activité physique, santé mentale, contraception, addictions, et comportements à risques, santé bucco-dentaire...) et lien avec la parentalité
- Articuler les liens ASV - PRE, avec un champ de développement sur l'appui psychologique (micro-thérapie)
- S'appuyer sur le tissu associatif, les écoles et les bailleurs comme relais de proximité pour réaliser de la prévention (notamment vis-à-vis des publics isolés et âgés)
- Développer la pratique du sport et les liens ASV / secteurs sportifs, favoriser dans ce cadre la pratique sportive des femmes
- Mobiliser la mission départementale des conduites à risques
- Favoriser les politiques de prévention partagées entre les acteurs

Leviers structurants :

- ▶ Coordination des moyens et mutualisation des savoir-faire entre les 3 villes sur ce domaine

2. Consolider la stratégie d'accès aux droits et aux soins en développant la médiation et l'autonomie des publics

2.3 Faciliter l'accès aux droits et l'autonomie des publics

Leviers d'actions

- Structurer l'intervention dans ce domaine autour de (Point d'accès aux droits), en assurant une meilleure visibilité sur la CAAB , voir une mutualisation des approches (ressources-moyens).
- Renforcement de la formation des professionnels (CCAS) et du secteur associatif, l'orientation et l'appui de premier niveau des publics
- Renforcer l'offre linguistique (ASL et l'offre d'écrivains publics professionnel ou bénévole), et veiller, si besoin à l'articuler avec une offre de garde pour jeunes enfants
- Développer des ateliers de formation sur le numérique (CAF, Pôle emploi)
- Favoriser la médiation sociale
- Soutenir l'égalité Hommes/Femmes par un renforcement de la bonne connaissance des droits des salariés

Leviers structurants :

- ▶ Mise en place de Points d'Accès aux Droits à l'échelle du territoire et coordination des acteurs

Lien social, citoyenneté, culture, sport

Une action associative riche (culture et sport) et essentielle au vivre ensemble dans les quartiers, mais qui reste parfois à structurer avec la politique de la ville

- La CAAB se caractérise par la richesse de son tissu associatif et le nombre de manifestations (fête des quartiers) qui contribuent à renforcer le lien et la mixité sociale. La CAAB compte ainsi plus de 300 associations qui œuvrent notamment à l'ouverture culturelle, à la pratique collective de loisirs et de sports. Pour autant ce tissu associatif plutôt conséquent n'est pas assez investi en politique de la ville. De plus, ses interventions sont parfois isolées ou non rattachées à une logique d'ensemble, ce qui peut impacter la dynamique des quartiers en matière de lien social. Ce constat concerne à la fois les associations de loisirs ou les amicales de locataires. En outre, l'action conduite par les associations peut manquer de lisibilité ou de transversalité. Les associations peinent ainsi à consolider leurs compétences et à intervenir sur une échelle plus large (qui dépasse le territoire du quartier ou de la ville). On relève à ce titre que le DLA à même d'appuyer la montée en compétences des associations n'est pas mobilisée par ces structures.
- Bien que présent, le développement associatif reste assez hétérogène. Il est inégal dans son implantation.
- Le développement associatif peut enfin être limité faute de locaux adaptés sur les quartiers, voire de relais des bailleurs parfois plus faiblement investis sur ce champ.
- La mise en place de l'appel à projet politique de la ville a permis de faire émerger des initiatives qu'il convient de consolider. Demeure un enjeu de pédagogie auprès des associations pour les inciter à proposer de nouvelles actions en cohérence avec les priorités du contrat de ville à venir et avec leurs moyens.
- L'équipement socioculturel et sportif est relativement dense au sein de la CAAB. On compte notamment plusieurs médiathèques et conservatoires, des stades nautiques et gymnases.

Lien social, citoyenneté, culture, sport

- Le territoire dispose d'une offre relativement large (cinéma, médiathèques, centres culturels, arts de la rue, conservatoire, piscine, complexe sportif, tennis...), et les équipements sont accessibles aux habitants de la CAAB.
- Malgré les équipements déjà présents, les besoins sont encore importants. Les associations sportives sont en attente de l'ouverture de nouveaux créneaux.
- Sur le sport, la pratique de la natation semble une priorité, notamment pour faciliter les départs en classes découvertes ou en colonies (qui nécessitent souvent l'obtention d'un certificat d'aptitude).
- Globalement le relais avec les structures sportives et culturelles est assuré avec les enfants, notamment dans le cadre scolaire, ou des centres de loisirs. Les relais auprès des parents sont moins systématiques, notamment sur l'offre culturelle. Il s'agira de les développer dans le cadre de la médiation sociale auprès des habitants.

Des axes de citoyenneté déjà développés, à renforcer avec la mise en place des conseils citoyens

- Les financements de la politique de la ville ont permis de développer des actions de citoyenneté (préventions des violences, actions avec la justice...) mais aussi une articulation dans le cadre de VVV (Drancy), du PEDT (sur les trois villes) ou au titre des CLSPD notamment en lien avec les polices).
- La ville de Dugny a structuré son action sur cet axe autour de la semaine de la citoyenneté qui vise à mettre en valeur la démarche citoyenne et solidaire à travers différentes actions visant la population à se mobiliser. Un axe développement durable est également développé avec les écoles (label 3D).
- Le développement des conseils citoyens et des conseils de quartier constituera un axe de développement dans ce cadre excepté sur la Ville de Drancy qui compte actuellement neuf conseils de quartiers

3. Favoriser le « vivre ensemble » et la citoyenneté

3.1 Consolider, développer les acteurs associatifs et améliorer leur professionnalisation

Leviers d'actions :

- Favoriser le développement associatif en identifiant et structurant de quelques associations « clefs » (mutualisation des moyens et des ressources entre les villes).
- Développer et accompagner notamment par la formation le tissu associatif par le biais du DLA (action collectives ou ciblées sur les associations clefs) et les financements pluriannuel par objectif.
- Soutien au développement par des contrats aidés (en lien avec les services emploi), voire du service civique.
- Structuration de services associatifs (guide, annuaire, bénévolat...) et de quelques axes de développement prioritaires pour le secteur (parentalité, aides aux devoirs...).
- Renforcement de l'action des bailleurs (amicales de locataires, commissions thématiques avec les différents partenaires)et création d'une maison de projet (PRU).
- Appui des conseils citoyens.

3. Favoriser le « vivre ensemble » et la citoyenneté

3.2 Favoriser l'ouverture sociale grâce aux actions culturelles, de loisirs et à la citoyenneté

Leviers d'actions :

- Développer et renforcer l'accès aux structures de loisirs en s'appuyant sur les relais associatifs et institutionnels (centres de loisirs, écoles...) et, en mobilisant les interventions financières diversifiées (aides CAF, ALSH, VVV...) relevant soit d'un financement national soit d'un financement local
- Développer l'accès aux séjours de loisirs en externe (sur d'autres territoires) afin de favoriser l'ouverture culturelle et sociale
- Développer les actions culturelles au sein des pratiques éducatives du territoire (PEDT)
- Promouvoir la pratique sportive à travers les actions de santé (ASV) et de prévention
- Favoriser la pratique de la natation dans le cadre scolaire et en périscolaire et les actions de multisports plus ouvertes
- Favoriser les liens Police Municipale / Service Jeunesse à l'échelle de la CAAB
- Mobiliser les actions des CLSPD et de la police sur les pratiques de citoyenneté

Leviers structurants :

- ▶ Développer une semaine de la citoyenneté à l'échelle de la CAAB avec une thématique prioritaire chaque année

3. Favoriser le « vivre ensemble » et la citoyenneté

3.3 Prévenir l'isolement social

Leviers d'actions

- Assurer un relais et une meilleure information auprès des séniors des quartiers sur les activités de loisirs, de sortie... développées par les villes (CCAS, Médiathèques...)
- Développer des postes de conseillers économiques et sociaux
- Mobiliser les bailleurs pour informer les personnes potentiellement isolées et faciliter ainsi leur repérage
- Adapter et promouvoir l'adaptation des logements au vieillissement des populations ou aux difficultés de mobilité
- Promouvoir des projets autour du lien intergénérationnel (actions collectives, aide administrative avec l'appui des plus jeunes, aide aux courses, aide au numérique, partage « des parcours de vie » des séniors en direction des plus jeunes...)
- Faciliter la participation de tous aux évènements de proximité (fête de quartiers, évènements culturels...)
- Faciliter l'accès aux soins des personnes isolées avec l'appui des ASV

3. Favoriser le « vivre ensemble » et la citoyenneté

3.4 Favoriser la participation des habitants et leur implication à la vie du quartier

Leviers d'actions

- Création des conseils citoyens et participation aux instances de pilotage en lien avec le conseil de quartier
- Développement de la participation des habitants notamment avec la mise en place de la maison de projet
- Favoriser le développement des amicales de locataires
- Soutenir les associations de quartiers

Prévention de la délinquance

Une agglomération largement concernée par des problématiques de délinquance

▪ Une délinquance (en partie) importée :

- Du fait de sa situation géographique, la CAAB est en contact direct avec des collectivités sujettes à d'importants enjeux de délinquances.
- Cette proximité est à l'origine d'un phénomène d'importation de la délinquance qui, loin d'expliquer tous les problèmes de l'agglomération, permet d'en comprendre certains tenants.

▪ Drancy, une commune parfois confrontée à des problèmes de grande délinquance :

- On remarque un important sujet d'atteintes aux biens à Drancy : vols à l'arrachée, dégradations de voitures, cambriolages, phénomène de bandes organisées ...

▪ Une agglomération presque unanimement sujette aux commerces illégaux (stupéfiants, voitures volées, pièces détachées) :

- On notera par ailleurs un trafic de stupéfiants, de voitures volées ou de pièces détachées assez généralisé dans toute l'agglomération mais dont l'intensité varie d'une commune et d'un quartier à l'autre.
- A Drancy, les quartiers de Gaston Roulaud, les Cités Gagarine et du Nord, détenant par ailleurs le niveau de délinquance le plus élevé de la commune, sont les principaux lieux de trafics.
- A Dugny, les quartiers de Maurice Thorez, Langevin et Pont-Yblon sont aussi des places de la vente de stupéfiants et du commerce de voitures volées. On ne manquera pas de souligner que ce type de commerces engendre des problématiques connexes parmi lesquelles : l'occupation des halls, des caves ou/et des boxes, des sujets d'incivilité, des dégradations d'espaces extérieurs ou le sabotage d'éclairages publics.
- D'importants cas de vandalismes et de dégradations ont aussi été relevés au Bourget dans les quartiers Guynemer – Gai Logis sans pour autant que les problèmes de trafics y soient sérieusement ancrés.

Prévention de la délinquance

■ Un phénomène de paupérisation sur l'ensemble de l'agglomération :

- Sur l'ensemble de l'agglomération, de nombreux quartiers (voir fiches quartiers) sont aussi l'objet d'une réelle paupérisation, extérieurement visible par la présence de nombreux bâtiments vétustes et délabrés. Le mauvais état des lieux favorise un sentiment d'abandon, et peut renforcer l'insécurité.

Des dispositifs de prévention et d'intervention inégalement actifs sur l'agglomération

■ Un partenariat formalisé mais une coopération insuffisamment lisible entre Police Nationale et Municipale

- Les trois villes disposent d'un CLSPD avec des niveaux d'activité différents.
- Sur l'ensemble de l'agglomération, la Police Municipale et la Police Nationale sont présentes, avec des degrés d'activité et de coopération variables d'une commune à l'autre. Drancy est dotée d'un commissariat de police et d'une police municipale comptant 34 agents, Le Bourget et Dugny sont rattachées au commissariat de La Courneuve avec pour chacune des villes une police municipale, plus récente à Dugny. Deux délégués Police Population sont en postes sur le territoire, avec une intervention active du délégué à Drancy
- Il est relevé à Drancy, une coordination de bonne qualité, qui aux fins de pérennité et d'optimisation de son efficacité, gagnerait à être formalisée dans le cadre d'un CLSPD-NG organisant des réunions de secteurs qui seraient le lieu d'un échange d'information se fixant comme objectif une approche fine des territoires en évoquant des cas individuels nécessitant des actions transversales (police, bailleur, conseil des familles, établissements scolaires...).
- A Dugny, malgré quelques partenariats et des réunions régulières (CLSPD par exemple), il est déploré un manque de dialogue et de coopération avec la Police Nationale en termes d'intervention et d'actions de prévention. Toutefois le dialogue Police Municipale et Police Nationale est existant mais le faible effectif ne milite pas pour leur association dans les actions de la Police Nationale.
- La Police Nationale est présente à Dugny au prorata des interventions de Police sur la circonscription de La Courneuve, pour autant on constate des relations parfois difficiles avec la population, à la différence de la jeune Police Municipale (4 agents pour la commune).
- Sur Drancy et au Bourget la Police Nationale est davantage présente : elle est en mesure de concentrer son action sur les quartiers les plus sensibles (Cité du Nord) avec la BSQ à Drancy et elle mène des actions d'enlèvement d'épave au Bourget. Sur l'ensemble des villes, la Police Municipale mène des actions d'ilotage ainsi que des opérations de prévention (sensibilisation au racket, prévention routière).

Prévention de la délinquance

- **Un dispositif de vidéo surveillance inégalement réparti sur l'agglomération :**
 - Un dispositif de 96 caméras est déployé sur Drancy et Dugny et contrôlé par le centre de supervision de la Police Municipale de Drancy. Pratiquement toute la ville de Drancy est couverte (Ville et Oph de Drancy). Un système de vidéo-protection est installé sur l'ensemble des quartiers de Drancy hormis sur l'Economie.
 - Le centre-ville de Dugny est couvert mais aucune des caméras de surveillance n'a été placée dans les quartiers qui dépendent de l'action des bailleurs.
 - Au Bourget, la majeure partie de la ville est couverte par ce même dispositif et au moins une caméra a été installée dans chaque quartier.

- **Des actions de prévention menées sur l'ensemble de l'agglomération**
 - Elles restent limitées au champ de la prévention routière sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération.
 - Des initiatives locales (point d'accès aux droits...) en terme de prévention et de citoyenneté sont impulsées de manière ponctuelle contre le racket, contre les dangers d'Internet, les conduites à risques, les violences à l'école et faites aux femmes.

4. Consolider et favoriser la prévention et la tranquillité des quartiers

4.1 Prioriser la tranquillité du quartier

Leviers d'actions :

- Renforcer la coopération Police Nationale/Police Municipale: sessions de coordination et de mobilisation inter-acteurs (partage d'information, tableau de bord,...) notamment à travers les CLSPD. La charte déontologique pour l'échange d'informations du Comité interministériel de la Prévention de la Délinquance permet d'aller en ce sens en encadrant le partage de certaines informations à caractère confidentiel.
- Développer les outils de sécurisation : Elargissement de la vidéosurveillance (Dugny).
- Favoriser la résidentialisation en lien avec les bailleurs, l'entretien, la signalisation, la vidéo-protection et la mise en place de cellules de veille inter-partenaires.
- Assurer la coordination GUP /CLSPD en mutualisant des réunions de coordination.

4. Consolider et favoriser la prévention et la tranquillité des quartiers

4.2 Améliorer les actions de prévention et de sécurisation du quartier

Leviers d'actions :

- Prévenir les faits de délinquance des quartier à travers un meilleur repérage des types de délinquance, des lieux propices à l'émergence d'activités délictueuses et aux actions de prévention à conduire (diagnostic sécurité) en lien avec le cadre de vie : amélioration de l'éclairage, installation de caméras, action préventive sur les poubelles...)
- Agir auprès des familles grâce à l'activation des CDDF (sans souhait de participation du Département) pour les mineurs présentant des situations préoccupantes.
- Participer à l'accompagnement et à la prise en charge des jeunes relevant du dispositif CDDF en proposant des solutions adaptées intégrant les familles (ex : Programme de Réussite Educative, rappel de la loi, à l'ordre...).
- Développer des actions de médiation en lien avec la tranquillité publique
- Développer des chantiers jeunes comme outils de prévention et de citoyenneté, qui permettront de mobiliser les jeunes autour d'une activité de production (chantiers jeunesse, chantiers insertion, chantiers école, chantiers éducatif)
- Signer des conventions entre justice et bailleurs sociaux afin d'accueillir des jeunes délinquants condamnés à effectuer un travail d'intérêt général (TIG)
- Mutualiser les moyens pédagogiques pour l'éducation à la citoyenneté (à l'exemple de l'exposition 13-18,)
- Développer le dispositif Réagir sur le territoire
- Mobiliser les délégués Police Population désignés (notamment à Dugny) et nommé un délégué(Le Bourget)
- Mobiliser les mesures de préventions contre les addictions (lien avec l'ASV)
- Conduire des actions collectives de sensibilisation des professionnelles pour mieux prévenir et repérer les violences faites aux femmes et renforcer l'action des bailleurs dans ce cadre
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs (Ville, Bailleurs, Police, Amicales) pour aménager les moyens matériels décourageant la délinquance

Leviers structurants :

- ▶ Opportunité de développer un service de médiateurs de rue (Drancy) et/ ou club de prévention (Dugny)

Diagnostic et orientations « Cadre de vie »

Cadre de vie

- **Un parc locatif social conséquent mais inégal...**
 - A l'échelle de l'agglomération, la concentration du parc locatif social s'avère plutôt importante atteignant ainsi 37,3% de logements sociaux, mais il apparaît inégalement réparti avec une forte prépondérance pour Dugny couvert à près de 70%, important mais moindre à Drancy avec 35% et dans une mesure moindre au Bourget avec 26%.
 - Cette distinction se traduit également à travers l'ancienneté du parc ; Dugny dispose ainsi du parc le plus ancien avec de 15% de son parc antérieur à 1948, ou encore à travers la taille des petits logements majoritairement présents au Bourget.
 - Cette répartition distincte n'est pas sans conséquence sur le caractère modeste de ses locataires, ainsi Dugny détient encore sur une partie de son parc social (Thorez et Langevin), le plus fort taux de bénéficiaires des APL avec près de 60%, tandis qu'il n'atteint que 30% pour la majorité du parc social du Bourget.
 - La mixité sociale peine à se mettre en œuvre dans certains quartiers : La Muette, Langevin, Gaston Roulaud...
- **Un parc immobilier privé globalement correct mais significativement touché par des problématiques d'insalubrité**
 - Les parcs privés de Drancy et du Bourget se composent à plus de 90% de logements équipés confortablement. Pour autant ce sont les villes qui rencontrent le plus de difficultés avec un Parc Privé Potentiellement Indigne très supérieur à la moyenne départementale (près de 12%).
 - A noter qu'une poursuite des efforts contre l'habitat insalubre et très dégradé (objectif PLH) a été effectué ainsi qu'une progressive coordination de l'action mise en place.
 - Les quartiers en politique de la ville sont à Drancy ceux de l'Economie-Les Oiseaux et pour Le Bourget le secteur Gare – Aviatic. Mais un manque de données précises pour appréhender l'offre de logements du fait de l'absence de bailleur social.

Cadre de vie

- **Un parc social de qualité dans les QPV ayant bénéficié de rénovation mais des améliorations encore à confirmer**
 - Qu'il s'agisse de territoires relevant auparavant de la géographie prioritaire ou de ville (comme Le Bourget) y accédant aujourd'hui, la majorité des immeubles d'habitation a bénéficié au cours des 5 dernières années d'une rénovation totale ou partielle (les résidences Résistance, Jules Auffret, Marcel Cachin, la Muette, division Leclerc, Maurice Thorez, Allende, secteur Saint Nicolas Guynemer Gai Logis)
 - Des dysfonctionnements majeurs sont observés dans le quartier Gaston Roulaud : obsolescence du parc avec des normes de logement ne correspondant plus aux attentes et aux besoins, mauvais état des immeubles (étanchéité, insonorisation, isolation...), faible mixité sociale et fonctionnelle, manque d'ouverture du quartier, problématique récurrente de gestion urbaine, squat... Ce constat justifie la mise en place d'un projet de rénovation urbaine (PNRU au sein de Gaston Roulaud). Le quartier présente par ailleurs des atouts sur lesquels le PNRU pourra s'appuyer : desserte – notamment dans le cadre du Grand Paris Express- , espace vert, bonne dotation en équipement.
 - On note un besoin d'amélioration de certains autres quartiers déjà en CUCS comme la cité Gagarine (dépendant du QPV Avenir Parisien) à Drancy.
 - Le reste des cités nécessite essentiellement des rénovations liées à l'isolation phonique et thermique (souvent insuffisante et à l'origine de conflits de voisinage).

- **Une amélioration globale de la gestion urbaine de proximité attendue**
 - L'on relève en principe, la présence d'un gardien pour 100 habitants (en général une implantation sur site).
 - A ce jour, une GUP a pu être mise en place seulement dans les cités engagées dans une opération de renouvellement urbain du côté des Villes
 - Toutefois aucune des villes n'échappe à ce jour à des difficultés rencontrées en matière de gestion des déchets et des encombrants.

Cadre de vie

- Si quelques cités s'exonèrent de ce constat, la majorité d'entre elles généralement bien entretenues et gardiennées se trouvent pourtant confrontées quotidiennement à des problématiques de dépôts sauvages, de gestion d'ordures ménagères, pour partie dues à un défaut d'équipement de la résidence (absence de local de stockage dédié par exemple) et pour partie à des incivilités en provenance des résidents mais aussi de faits d'habitants ou d'entreprises alentours.
- A cela s'ajoutent, malgré une bonne coopération avec les services de police, des problématiques de véhicules ventouses ou d'épaves qui encombrant souvent un parc de stationnement perçu comme insuffisant.
- **Une aspiration des habitants à la tranquillité à satisfaire**
 - Certaines résidences ayant bénéficié d'une résidentialisation continuent à subir des phénomènes d'occupation de halls d'immeubles générant des trafics en tous genres (stupéfiants notamment) ou encore d'occupation d'espaces propices à l'exercice de trafics de marchandises ou de pièces détachées.
 - Si la demande de tranquillité des résidents est entendue sur le besoin de sécurisation des abords ou de résidentialisation, elle s'accompagne aussi du besoin d'amélioration de l'éclairage ou de vidéo surveillance. A ce titre peu de cités de la CAAB en sont aujourd'hui équipées excepté Drancy
- **Un accompagnement à la concertation/sensibilisation des locataires perfectible**
 - Généralement les bailleurs ont mis en place une stratégie d'accompagnement et de suivi individuel des locataires en matière de gestion des impayés. Plus précisément cette politique se traduit pour certains d'entre eux (OPH de Drancy) par la présence d'une conseillère en économie et famille ou pour d'autres bailleurs par la mise à disposition d'un médiateur.
 - Des actions d'information sont également menées par les bailleurs en direction des locataires à travers la distribution de fascicules, brochures ou encore via un site Internet.
 - On peut percevoir une connaissance des ménages par les bailleurs, néanmoins les enquêtes sociales annuelles restent peu détaillées et insuffisamment homogènes. De même, l'absence d'amicale de locataires pour nombre de sites nuit au manque de dialogue parfois constaté entre bailleurs et résidents.

Cadre de vie

- **Une dynamique sur le « vivre ensemble » à promouvoir**
 - A l'exception de la mise en œuvre sur le secteur du Pont-Yblon de chantiers jeunes, les bailleurs ont peu mis en place d'actions collectives en direction des habitants.
 - A cela s'ajoute une méconnaissance mutuelle des bailleurs et du tissu associatif établi dans les quartiers, se traduisant malgré une certaine densité de ce tissu par des difficultés à coopérer et à coordonner les actions (sauf pour Gaston Roulaud, Avenir Parisien à Drancy). De fait, rares sont les actions sociales identifiées dans le cadre de la politique de la Ville qui parviennent à émerger en direction des habitants (comme à Guynemer au Bourget – restauration de bancs et mise en place de plantations).
 - Le recours aux clauses d'insertion par les bailleurs généralement réservé aux opérations d'investissement (ANRU), est parfois étendu aux opérations d'entretien courant des bâtiments ou des espaces verts. Néanmoins, il ressort qu'à l'exception de Drancy, il n'existe aucun facilitateur au niveau des villes pour faire connaître les besoins en emploi, mutualiser les heures d'insertion émis par les bailleurs.
 - Relativement aux activités commerciales susceptibles de s'installer en pied d'immeubles, les mises à disposition de locaux sont parfois identifiées au titre des opérations de renouvellement urbain. Pour l'ensemble des quartiers, cette politique de mixité fonctionnelle est rarement appréhendée par les bailleurs par faute de disponibilité ou de moyens disponibles pour encourager l'activité commerciale (L'Oph de Drancy ayant demandé à l'Etat l'intégration des travaux d'amélioration ou de création des commerces et locaux d'activité au tableau des dépenses pouvant bénéficier de l'abattement TFPB).

1. Promouvoir et conduire une gestion urbaine de proximité plus performante

1.1 Améliorer la connaissance des besoins et renforcer la synergie entre les acteurs urbains

Leviers d'actions :

- Déterminer la méthodologie, la gouvernance, les modalités de suivi de la GUP à l'échelle communale et intercommunale
- Améliorer l'identification des difficultés du parc d'habitat social en matière de gestion urbaine de proximité, notamment par le développement de diagnostics
- Elaborer une grille d'indicateurs (tableau de bord) de suivi de la GUP
- Développer des mini-diagnostics en marchant dans les cités associant largement les habitants (conseil citoyen, conseil de quartiers, amicales de locataires) afin de mesurer les écarts de réalisation et de résultat
- Développer des enquêtes de satisfaction de proximité auprès des résidents au sein de tous les quartiers
- Clarification et partage entre les différents acteurs des engagements respectives (EPCI, Ville, bailleur, Police, Amicale de locataires, conseil citoyen...) vis à vis de la GUP

Leviers structurants :

- ▶ Elaboration d'une charte intercommunale de la GUP, déclinée par quartier (qui sera annexée au contrat de ville)
- ▶ Charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM.

1. Promouvoir et conduire une gestion urbaine de proximité plus performante

1.2 Définir une politique globale structurée déclinée localement

Leviers d'actions :

- Assurer une cohérence territoriale à travers la structuration et la formalisation d'une procédure de pilotage, d'animation et de coordination de la GUP à l'échelle de l'agglomération, pouvant se traduire par la mise en place d'une convention GUP
- Identification par quartiers de la démarche GUP
- Décliner des interventions adaptées aux spécificités de chaque quartier :
 - Quartier concerné par un nouveau programme de renouvellement urbain
 - Quartier concerné par un programme de renouvellement urbain en cours
 - Quartier non rénové et justifiant une intervention significative
 - Quartier rénové et mobilisant le maintien ou le développement d'une intervention

Leviers structurants :

- ▶ Organisation d'une coordination à l'échelle de l'intercommunalité

2. Consolider et renforcer la qualité du cadre de vie

2.1 Améliorer la tranquillité résidentielle

Leviers d'actions :

- Recensement par quartier des besoins en sécurisation
- Identification des travaux nécessaires en concertation avec les habitants et les instances de la plateforme territoriale GUP : résidentialisation, éclairage, vidéo-surveillance, sécurisation des abords, sécurisation des halls
- Identification du sur-entretien nécessaire : renforcement du nettoyage, réparation des équipements vandalisés
- Mise en place d'un plan d'action en cohérence avec la plateforme GUP

2. Consolider et renforcer la qualité du cadre de vie

2.2 Veiller au déploiement des actions de réhabilitation et de rénovation en regard des engagements socialement responsables

Leviers d'actions :

- Recensement et échange entre les partenaires sur les travaux à mettre en œuvre, proposition de priorité en faveur des réhabilitations nécessaires
- Identification des travaux susceptibles de mobiliser des clauses d'insertion
- Identification, consolidation et renforcement des coopérations avec les dispositifs d'insertion mobilisables (chantier d'insertion, contrat en alternance, EI), et des relais facilitateurs, à l'échelle de l'agglomération et des villes
- Recherche d'appui au renouvellement de l'offre d'équipements publics et des connexions urbaines notamment dans le cadre du PRU
- Veille à la performance énergétique et à la prise en compte des objectifs de développement durable

3. Favoriser l'équilibre social et poursuivre l'intégration urbaine des quartiers

3.1 Appuyer une stratégie de renforcement de mixité sociale au sein des quartiers articulée avec le PLHI

Leviers d'actions :

- Développement d'une stratégie de parcours résidentiel pouvant favoriser la mobilité des ménages
- Saisir l'opportunité du NPNRU et de l'ensemble des rénovations du parc social pour favoriser la mixité **et accompagner le relogement des habitants**
- Poursuivre les objectifs de construction de logements et de mixité sociale fixés dans le PLHI : parcours de l'habitat

Leviers structurants :

- ▶ Signature d'une convention de mixité sociale à l'échelle de la nouvelle intercommunalité

3. Favoriser l'équilibre social et poursuivre l'intégration urbaine des quartiers

3.2 Impulser et soutenir les initiatives locales

Leviers d'actions :

- Amélioration de la connaissance du tissu associatif
- Identification des besoins collectifs et projets collectifs portés par les habitants
- Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement individuel ou collectif des locataires, en fonction des spécificités des quartiers (ateliers de sensibilisation, jardins partagés, épicerie sociale...). **Mobiliser les conseils citoyens dans ce cadre.**
- Information, sensibilisation et mobilisation des habitants sur l'avancement des actions (notamment dans le cadre de la Maison de projet au titre du NPNRU)

3. Favoriser l'équilibre social et poursuivre l'intégration urbaine des quartiers

3.3 Favoriser l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants

Leviers d'actions :

- Désenclavement du quartier Gaston Roulaud grâce au NPNRU
- Favoriser l'ouverture des quartiers en facilitant l'accès des habitants aux pôles de transport (Gare du Grand Paris notamment)
- Identifier des actions inter-quartiers (cf orientations stratégiques 3 du pilier cohésion sociale)

Axes et orientations transversales

Axes et stratégies transversales

Six axes transversaux complémentaires ont été retenus pour le contrat de ville :

- **l'excellence et la mobilité sociale**
- **le lien intergénérationnel**
- **la prévention de l'isolement**
- **la lutte contre les discriminations**
- **l'égalité femme – homme**
- **la jeunesse**

Ces axes transversaux sont repris dans l'ensemble des piliers et structures l'ensemble des interventions du contrat de ville. Ils feront l'objet d'un suivi particulier dans les différentes instances de pilotage du contrat.

L'excellence et la mobilité sociale

L'objectif du contrat de ville, à travers cet axe, est de susciter l'envie de réussite, chez les jeunes demandeurs d'emploi, et de favoriser la mobilité sociale des habitants des quartiers prioritaires. Le contrat de ville prévoit ainsi sur chacun de ses piliers une déclinaison opérationnelle d'actions ou de partenariats permettant de favoriser l'accès à l'excellence, et la mobilité sociale, et par la même de rétablir l'égalité des chances .

Les leviers qui seront mobilisés sur cette stratégie transversale dans le cadre du contrat de ville sont les suivants :

Pilier emploi & développement économique

- développer et financer les Clubs Ambition Réussite afin qu'ils puissent être proposés à davantage de jeunes demandeurs d'emploi et seniors inscrits à Pôle emploi
- travailler sur l'ouverture professionnelle au sein de l'école (en connectant mieux écoles et entreprises : stage de troisième, découverte des métiers, ouverture sur l'excellence...)
- développer et structurer un club d'entreprises à l'échelle de la CAAB pour travailler sur la mobilité professionnelle, l'alternance et le parrainage
- soutenir la création et la reprise d'entreprises en direction des habitants des quartiers , notamment en direction de jeunes
- Développer mes outils de remobilisation vers l'emploi

Axes et stratégies transversales

L'excellence et la mobilité sociale (suite)

Pilier cohésion sociale

- S'appuyer sur le nouveau partenariat avec l'Essec pour développer l'excellence et l'ouverture professionnelle
- Développer l'information, l'orientation professionnelle des jeunes
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat (mini-entreprises, accompagnement de jeunes créateur..)
- Consolider les dispositifs de soutien scolaire

Pilier Cadre de vie

- Développer une stratégie de parcours résidentiel pouvant favoriser la mobilité des ménages et l'accès à la propriété

Le lien intergénérationnel

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville accueillent tout à la fois une population jeune (moins de 25 ans) plus importante qu'ailleurs, et parallèlement concernées par le vieillissement d'une partie de leur population. Il existe pourtant une méconnaissance de ces deux populations qui se rencontrent peu sur des projets collectifs, voire parfois, connaissent certains clivages. L'objectif du contrat de ville est dès lors de mener des actions pour favoriser le développement du lien et des solidarités intergénérationnelles.

Cette approche s'appuie sur les trois piliers du contrat :

Pilier Emploi & développement économique : le développement du parrainage, de l'alternance, des actions en direction des maîtres d'apprentissage... permettra de rapprocher les jeunes en recherche d'emploi ou en formation des adultes, et de travailler sur les processus de transmission professionnelle.

Axes et stratégies transversales

Le lien intergénérationnel (suite)

Le Pilier Cohésion sociale sera l'un des principaux leviers de cet axe. Le financement de projets autour du lien intergénérationnel (actions collectives, aide administrative avec l'appui des plus jeunes, aide aux courses, aide au numérique, partage « des parcours de vie » des seniors en direction des plus jeunes...) sera priorisé. De même, l'école et les dispositifs de soutien éducatif seront également mobilisés sur cet axe transversal. Le PRE pourra ainsi être un levier pour développer des actions de rencontres (parcours de vie, transmission des valeurs professionnelles, rencontres autour du jeu...) entre enfants et personnes âgées. Les actions festives de quartiers permettront également de renforcer ce lien entre jeunes, adultes et personnes plus âgées. Il s'agira également d'assurer une meilleure information auprès des seniors des quartiers sur les activités de loisir, de sortie... développées par les villes (CCAS, Médiathèques...) et favorisant ainsi la mixité des publics. Les bailleurs pourront être impliqués dans cette démarche. Cet axe sera repris dans les axes de développement des Centres Sociaux, et les conseils citoyens ou de quartier seront mobilisés dans cette démarche.

Pour le Pilier Cadre de vie, les actions de services bénévoles aux personnes âgées (petites courses, veille sanitaire, accompagnement de sorties...) seront encouragées. Les logements et les espaces publics extérieurs sont des lieux privilégiés pour favoriser les rencontres et les échanges entre les différentes générations. De ce fait, de nouveaux aménagements sont à imaginer pour encourager les liens intergénérationnels, notamment dans le cadre du NPRU. Les bailleurs seront mobilisés sur ces démarches.

La Maison de projet intégrera cet axe.

Axes et stratégies transversales

La prévention de l'isolement

L'objectif du contrat de ville , à travers cet axe, est de prévenir les risques d'isolement, notamment des personnes âgées. L'intervention du contrat de ville doit ainsi permettre de favoriser les actions intergénérationnelles, ou inter-quartiers, facilitant les rencontres entre les habitants. Il s'agit également de développer ou de faciliter l'accès aux actions de loisir ou culturelles en direction des séniors ou de personnes peu mobiles.

Les leviers d'actions mobilisés sur cet objectif sont principalement **portés par le pilier cohésion sociale (orientation stratégique 3 : Favoriser le « vivre ensemble » et la citoyenneté), mais aussi de façon complémentaire par le pilier Cadre de vie (sous objectif stratégique 3.3 : « Favoriser l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants »).**

La lutte contre les discriminations

Les discriminations touchent particulièrement les habitants des quartiers prioritaires sur de nombreux domaines de la vie sociale : éducation, emploi, logement, santé ... Cela accentue les inégalités sociales et économiques présentes dans les quartiers prioritaires.

L'intervention du contrat de ville sur cet axe transversal s'attache à lutter contre toutes les formes **de discrimination, et œuvrer ainsi pour l'égalité des chances à travers chacun des piliers :**

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi par le soutien aux dispositifs d'aide à l'emploi et d'insertion socioprofessionnelle notamment en direction de séniors, la création d'entreprises et la mise en place de méthodes de recrutement non discriminantes, la formation des professionnels sur ce domaine.
- La cohésion sociale à travers la mise en place d'une politique d'excellence, de soutien scolaire mais aussi d'accès aux droits, notamment avec des permanences du représentant du défenseur des droits sur le territoire.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain avec la mise en place de stratégie en faveur de la mixité sociale et de la mobilité résidentielle

Axes et stratégies transversales

L'égalité entre les femmes et les hommes

La situation des femmes fait encore l'objet de disparités dans de nombreux domaines, notamment en matière d'emploi. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité entre les femmes et les hommes peine ainsi à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.

Le contrat de ville interviendra sur cette axe transversal afin de faciliter l'accès à l'emploi des femmes et à la création d'activité, en veillant à atteindre une représentation équilibrée (homme-femmes) dans les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et à la création d'activité, mais aussi en favorisant l'accès des femmes aux métiers dits « masculins ». Pour la cohésion sociale, la mixité dans les actions sociales et sportives sera également visée, notamment à destination des jeunes filles. Les actions de prévention intégreront également un volet d'actions sur les violences faites aux femmes, sur la parentalité et la place de la femme au sein de la famille, et les points d'accès aux droits prendront en compte cette dimension.

Le jeunesse

La jeunesse est une des caractéristiques majeures des quartiers prioritaires, et cette population est plus touchée par les inégalités en matière d'emploi, mais aussi d'accès aux soins, et bien évidemment peut rencontrer fréquemment des difficultés en matière d'éducation. Le contrat de ville a choisi d'investir sur le potentiel des jeunes des quartiers prioritaires à travers ses actions en matière d'excellence éducative, d'orientation, d'accès à l'emploi et à l'apprentissage. Il interviendra également en aidant les jeunes à s'investir dans des projets collectifs et citoyens, mais aussi sur l'accès aux soins et à la prévention, grâce aux ASV.

Engagements des partenaires

Engagements des partenaires

Afin de renforcer la démarche contractuelle du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget, les pilotes du contrat (CAAB et Etat) ont souhaité formaliser une déclinaison opérationnelle des engagements de chaque signataire et des engagements communs.

Ainsi, à travers ce contrat, les signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à concourir au double objectif énoncé à l'article 1er de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 : la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et l'amélioration des conditions de vie des habitants, et pour cela, à mettre en place les orientations stratégiques et opérationnelles retenues.

- A mobiliser les moyens humains, matériels et financiers disponibles pour la mise en œuvre et l'animation du contrat de ville ;
- A mettre en place un suivi précis de leurs interventions au bénéfice des quartiers prioritaires et à alimenter les tableaux et indicateurs de suivi des actions ;
- A participer à la mise en place de bilan d'action annuel et d'évaluation ;
- A désigner nommément une personne référente pour le contrat. Cette personne assurera l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat et le suivi physico-financier des actions.

Engagements des partenaires

Engagement de la communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget

- Mise en œuvre de la Politique de la Ville : acteurs , moyens ...
- Mettre en œuvre au profit des quartiers prioritaires les actions et les moyens relevant de ses compétences directes ;
- Faciliter et favoriser la mutualisation des moyens et des pratiques entre les villes de l'agglomération sur les actions relevant de la politique de la ville ;
- Prendre en compte les engagements du contrat de ville dans le cadre la reforme territoriale du Grand Paris ;
- Alimenter les tableaux de bords du contrat de ville et à participer au comité technique et au comité de pilotage.

Engagements des partenaires

Engagement des villes de la CAAB (Drancy, Dugny, Le Bourget)

- Déployer les équipes projets dédiées (Politique ville et PRU) ;
- Soutenir matériellement et financièrement les associations ;
- Cofinancer et mettre en place le Projet de Réussite Educative ;
- Cofinancer et mettre en œuvre des actions de réussite éducative et en faveur de la parentalité ;
- Cofinancer et mettre en œuvre les projets en matière de Santé (ASV, CLS en cours sur Drancy, diagnostic...) ;
- Développer une politique dédiée d'accès aux droits à travers notamment la mise place de Points d'Accès aux Droits (sur Le Bourget et Dugny) ;
- Consolider les crédits et les équipes déployés en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation, et suivre leur orientation vers les quartiers prioritaires ;
- Créer un réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'une coordination locale ;
- Développer la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics ;
- Activer les partenariats avec les acteurs de l'éducation, de la formation, de l'orientation, de l'emploi (établissements scolaires, grandes écoles, club d'entreprises...) pour la réussite et l'excellence ;
- Mobiliser la police municipale sur des actions de tranquillité en direction des quartiers (en lien avec le CLSPD ou d'un CILSPD) et sur les actions de gestion urbaine de proximité. Faciliter dans ce cadre l'échange d'information et la mesure des indicateurs de suivi ;
- Participer à la mise en œuvre du PRU (Drancy) ;
- Participer à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et à la réalisation des actions ;
- Mettre en œuvre les conseils citoyens.
- Participer et favoriser l'ensemble des actions du Contrat de Ville

Engagements des partenaires

Engagement de L'Etat

- Allouer des moyens financiers (crédits spécifiques de la politique de la ville) nécessaires à la mise en place du contrat de ville, en visant une mobilisation des crédits et des dispositifs spécifiques avec l'objectif à terme d'atteindre la moyenne nationale (en euros par habitant des quartiers prioritaires) ;
- Assurer la bonne déclinaison locale des conventions interministérielles et des engagements pris au niveau national ;
- Assurer un suivi opérationnel et mesurable de ces engagements à travers un reporting régulier des services de l'Etat sur la mobilisation de leurs moyens en direction des quartiers prioritaires de la CAAB ;
- Mettre en place l'abattement de TFPB, avec la définition concertée avec les bailleurs et les villes, d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et la mise en place d'un suivi annuel ;
- Faciliter l'accès aux financements et la mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine ;
- Contribuer à la sécurisation et la pérennisation des projets structurants dont l'utilité a été reconnue collégialement par des conventions pluriannuelles de financement ;
- Soutenir le territoire dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités (villes et CAAB) ;
- Mettre place des démarches de simplification administrative, notamment des demandes de subvention ;
- Informer sur les aides et les droits spécifiques attachés à la politique de la ville (territoires entrepreneurs, réduction de TVA, contrat aidés...).

Engagements des partenaires

Engagements de l'Académie sur l'éducation

- Poursuivre la mise en place des moyens dédiés au réseau d'éducation prioritaire.
- Faciliter la coordination avec les acteurs de la politique de la ville par la participation des représentants des établissements scolaires aux instances dédiées et par la désignation de correspondants en primaire et secondaire ;
- Participer à la mise en place et à l'accompagnement des projets de réussite éducative du territoire (PRE, soutien éducatif...) et au développement de projets innovants sur le territoire (développement durable, lien intergénérationnel, excellence...);
- Favoriser le développement des dispositifs en lien avec la parentalité et notamment « ouvrir l'école aux parents » ;
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- Développer les partenariats avec les acteurs de l'entreprise, de la formation et de l'orientation pour les jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage et participer aux actions d'excellence développées sur le territoire ;
- Renforcer la coordination (rencontres régulières) sur le décrochage scolaire entre les différents dispositifs du territoire (ACTE, PRE, GPDS, Plateforme de lutte contre le décrochage...).

Engagements des partenaires

Engagements de Pôle emploi

- Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.
- Pôle emploi met en œuvre une offre de services différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.
- Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :
 - Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
 - Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
 - Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
 - Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne
- Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques. »

Engagements des partenaires

Engagements de la Caisse d'allocations familiales

- Contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobiliser à ce titre, diverses modalités d'accompagnement financier (bonification des aides à l'investissement, intervention pour la rénovation des équipements existants, bonification des financements au titre du fonctionnement...);
- Soutenir la fonction parentale et faciliter la coordination des interventions (soutien aux actions REAAP, développement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité dans les quartiers de la politique de la ville, mise en place de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers de la politique de la ville);
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie en cofinçant le développement de structures et d'actions (faciliter le développement de nouvelles structure dédiées : centres sociaux..., faciliter les dynamiques participatives au sein de ses structures, faciliter le rôle d'orientation administrative des équipements, lutter contre la fracture numérique...);
- Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes (faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf, aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf, faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile).

Engagements des partenaires

Engagements de la Caisse des dépôts

La Caisse des dépôts interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement ;

La Caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville ;

1/ Sur le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, notamment à travers la mise en place de diagnostic territorial du développement économique, le développement de solutions d'hébergement (Coworking, centre d'affaires des quartiers...), le maintien du dispositif CitésLab : Accompagnement à l'émergence et à la sensibilisation pour la création d'entreprise,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ Sur le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, (non limitativement listées) :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...),
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...),
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbain des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

Engagements des partenaires

Engagements de la Caisse des dépôts (suite)

3/ sur le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées :

- Les modalités d'intervention de la Caisse des dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements des partenaires

Engagements de l'Agence Régionale de Santé

- Faciliter et cofinancer les diagnostics locaux de santé partagés, notamment avec les populations des quartiers prioritaires (pour exemple, appui financier par l'Agence des diagnostics locaux de santé réalisés sur les territoires de Drancy et Dugny) ..., accès à une couverture maladie et à une complémentaire, accès aux soins et à la prévention, état de santé, offre de soins) des habitants quartiers prioritaires ;
- Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé, notamment des médecins dans les quartiers en sécurisant les 2 premières années d'installation ;
- Permettre aux médecins salariés de centres de santé, d'hôpitaux ou de centres mutualistes de diversifier leur activité en exerçant une partie de leur temps dans les structures de soins de premier recours des zones prioritaires de la politique de la ville analysées comme fragiles par l'ARS ;
- Apporter un soutien méthodologique et financier aux réseaux de santé, à la MAIA Nord 93, aux centres de santé, aux pôles et maisons de santé (pour exemple l'appui financier de l'Agence pour l'étude de faisabilité concernant la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Drancy)
- Développer la coopération entre les structures de soins de premier recours implantées dans les quartiers et les hôpitaux de proximité présents ou situés en lisière de ces quartiers
- Apporter un soutien méthodologique et financier aux initiatives de prévention et de promotion de la santé dans les quartiers
- Participer à la mise en place et à la consolidation des ateliers santé ville ;
- Promouvoir la santé mentale et soutenir la mise en place de Conseils Locaux en Santé Mentale
- Soutenir les actions en faveur de la santé et de l'habitat, en faveur de la santé environnementale
- Assurer le partage de l'ensemble des données disponibles et nécessaires à l'évaluation et au suivi du contrat de ville
- Apporter un soutien méthodologique et technique aux professionnels de santé

Engagements des partenaires

Engagements des bailleurs sociaux

- Mettre en place en concertation avec les villes, l'Etat et les locataires, un plan d'action annuel pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB ;
- Assurer un bilan annuel des actions mises en place avec l'exonération TFPB ;
- Participer à la mise en place de la gestion urbaine de proximité et au déploiement de ses actions ;
- Développer d'une stratégie de parcours résidentiel pouvant favoriser la mobilité des ménages ;
- Développer la mise en place de la clause d'insertion sur les chantiers de rénovation et notamment dans le cadre du NPRU ;
- Saisir l'opportunité du NPNRU et de l'ensemble des rénovations du parc social pour favoriser la mixité sociale ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle et le développement d'activité, par la mise en place de locaux et de baux adaptés ;
- Mettre en place des chantiers en direction des jeunes (au moins un par quartier) ;
- Impulser et soutenir les initiatives des habitants et notamment des actions volontaristes en termes d'accompagnement individuel ou collectif des locataires, en fonction des spécificités des quartiers (ateliers de sensibilisation, jardins partagés, épicerie sociale...).

Engagements des partenaires

Engagements du Conseil régional d'Ile-de-France :

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la CAAB, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- réussite éducative, soutien à la parentalité,
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Engagements des partenaires

Engagements du Département de Seine-Saint-Denis

- De part ses compétences, le Département est présent dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ainsi près des deux tiers des équipements départementaux (crèches, centres de protection maternelle et infantile, collèges) présents sur le territoire de l'agglomération sont situés dans des quartiers prioritaires ou accueillent des habitants de ces quartiers.
- L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

- En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.
- Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'Office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat.
- Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie. Il mobilisera également ses engagements pris dans le cadre du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne.

Engagements des partenaires

Engagements du Département de Seine-Saint-Denis (suite)

Encourager une éducation de qualité

- Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.
- Ainsi, en matière d'éducation, sur les 7 collèges publics présents sur le territoire, tous accueillent des enfants des quartiers prioritaires ; 4 vont faire l'objet de travaux de rénovation ou de reconstruction pour un montant global de près de 25,1 millions d'euros.
- Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.
- Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles

- Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. A ce titre, le Département apportera une attention particulière au devenir de la crèche Gaston Rouleau, dont le programme de rénovation Urbaine prévoit sa reconstruction.
- En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, le Département soutient le club de prévention Vie & Cité pour un montant global de près de 0,3 millions d'euros.

Engagements des partenaires

Engagements du Département de Seine-Saint-Denis (suite)

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquanodionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active

- Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.
- En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.
- La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.
- Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation

- Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.
- Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs du contrat de ville sont nombreux.
- Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

Engagements des partenaires

Engagements de la Chambre de commerce et d'industrie

- Participer avec la Communauté d'agglomération et les partenaires à l'animation et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance
- Maintenir ses activités en faveur des quartiers prioritaires, et notamment les «ZFU-territoires Entrepreneurs»
- Assurer un lien, développer des actions de sensibilisation des entreprises et porteurs de projets sur les actions du contrat de ville
- Contribuer aux actions de marketing territorial
- Accompagner les entreprises du territoire de la Communauté d'agglomération.

Engagements des partenaires

Engagements de la chambre des métiers et de l'artisanat

- Assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs ;
- Participer à la co-organisation de jobs dating thématiques et d'actions en faveur de l'emploi ;
- Promouvoir les dispositifs « d'emplois » et aider au recrutement en entreprise ;
- Faciliter l'accompagnement individuel des porteurs de projet et l'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale. - La sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours d'Auto- Entrepreneur ;
- Accompagner le développement des TPE artisanales des quartiers.

Engagements des partenaires

Engagements de la Caisse primaire d'assurance maladie

- Favoriser l'accès aux droits en proposant un accueil sur rendez-vous pour les situations complexes
- Mettre en place des partenariats en matière d'accès aux droits et de prévention avec les communes dans le cadre des CLS2 (en cours avec Dugny) pour faciliter l'accès aux soins des populations fragiles.
- Faire la promotion systématique d'un rendez-vous pour un bilan de santé

Signataire

Monsieur Salini, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	
Monsieur Leschi, Préfet Délégué à l'Egalité des Chances	
Monsieur Capo-Canellas, Sénateur Maire du Bourget	
Monsieur Lagarde, Député Maire de Drancy	
Monsieur Veyssière, Maire de Dugny	
Monsieur Huchon, Président du Conseil Régional	
Monsieur Troussel, Président du Conseil Départemental	
Monsieur Christian Wassenberg, Directeur académique de la Seine-Saint-Denis	
Monsieur Régis Pelissier, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts	
Monsieur Jean-Philippe Horréard, Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé	

Signataire

Monsieur Tahar Belmounès, Directeur Général de la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-Saint-Denis	
Monsieur Gilles Biron, Directeur Territorial Seine-Saint-Denis de Pôle Emploi	
Monsieur Gérard Lissorgues, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis	
Monsieur Tristan Gillouard, Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis	
Monsieur Patrick Toulmet, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine Saint Denis	
Monsieur Mangin, Président de l'Office Public de l'Habitat de Drancy	
Monsieur Amari, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Drancy	
Monsieur Yves Nédélec, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis	
Monsieur Pierre-François Gouiffes, Président d'Efidis	

Annexes

Annexes

Liste des documents à annexer :

- Protocole de préfiguration du quartier Gaston Roulaud (signature avant le 31/12/15)
- Projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud (2016-2017)
- Charte de gestion urbaine de proximité unique et intercommunale (signature avant le 31/12/15)
- Conventions d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités et les organismes HLM (signature avant le 31/12/15)
- Convention de mixité sociale à l'échelle de la nouvelle intercommunalité (2016-2017)
- Liste des conventions interministérielles de mobilisation du droit commun et tableau de bord des principaux engagements
- Plan d'action 2015
- Evaluation du contrat : Tableau de bord des principaux engagements
- Tableau des actions retenues au titre de l'appel à projet 2015
- Liste des participants aux groupes de travail
- Liste des groupes thématiques
- Méthodologie sur la mise en place des conseils citoyens
- Glossaire

Acteurs sollicités pour le diagnostics

Acteurs mobilisés dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville

- Préfecture et services de l'Etat (DRIHL, droit des femmes, Direccte, intérieur, justice...)
- Villes : Le Bourget, Dugny, Drancy et agglomération
- Région Ile-de-France
- Département de Seine-Saint-Denis
- Bailleurs : OPH de Drancy, OPH 93, Efidis,
- Education nationale (IEN, Collèges, Lycées, correspondants départementaux Politique de la ville)
- Caisse des Dépôts
- ARS
- Pôle Emploi (Antennes territoriales Drancy et la Courneuve et correspondant politique de la ville)
- CAF
- CPAM Bobigny
- CCI Paris IDF
- CMA Bobigny
- Missions locales (Drancy et la Courneuve)
- Acteurs associatifs (médiateurs, associations caritatives, aide aux devoirs, insertion, aide juridique...)
- Habitants (associations de locataires, parents d'élèves...)

Acteurs sollicités pour le diagnostic

Liste des acteurs par pilier qui ont participé aux groupes de travail sur le contrat de ville (en gras les acteurs ayant donné lieu à des échanges complémentaires en bilatéral) :

Acteurs par piliers :	VILLES / QUARTIERS PRIORITAIRES
Pilotage	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge de la politique de la ville, DGS (Le Bourget), Services de la politique de la Ville Préfecture (délégué du préfet)
Pilier Cohésion Sociale	CCAS, Centre Social, Service éducation des villes, services jeunesse, sport, culture, Service PRE, Services ASV, Etablissements scolaires (secondaire, Inspection de secteur, Coordonnateur REP), CAF, ARS Associations locales (éducation, aide aux devoirs, culture...), Associations caritatives (Restos du cœur, Secours Catholique),
Pilier Cadre de vie	Bailleurs sociaux (OPH 93, OPH Drancy, Efidis) , Direction du renouvellement Urbain, Services en charge de la GUP, Service de Prévention de la délinquance, Police municipale, Police Nationale, Associations Médiation sociale, Amicales de locataires(habitants), Délégué police Population
Pilier Développement économique et emploi	Pôle Emploi, Missions Locales, Mission emploi, Chambre de commerce, Chambre de métiers, Plateforme de réussite, CitésLab, structures IAE (chantiers d'insertion, chantiers école), service jeunesse, Drancy Insertion, dispositifs de formation (lycée professionnel), Caisse des dépôts,

Tableaux et indicateurs de suivi

(emploi & développement économique)

Domaine (*)	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Valeur cible nationale	Indicateurs quantitatifs
Emploi (Convention nationale et instruction emploi ville du 25 mars 2015)	Renforcer la mobilisation du droit commun en direction des résidents en QPV	Prioriser les jeunes résidents des QPV dans les entrées sur le dispositif "emplois d'avenir"	30%	Part ou nombre des jeunes issus des QPV ayant signés un contrat de travail « emploi d'avenir »
		Augmenter la part des résidents en ZUS parmi les bénéficiaires de CUI secteur marchand - maintenir la part actuelle des résidents en ZUS parmi les bénéficiaires de CUI secteur non marchand	13%	Part ou nombre des résidents en QPV sur les CUI marchand
			13%	Part ou nombre des résidents en QPV sur les CUI non marchand
		Développer les contrats starters(1)	13000	Nombre de jeunes des QPV en contrat
		Prioriser les jeunes de QPV bénéficiaire de la garantie jeunes (50 000 en 2015 - 100 000 en 2017)	21%	Part ou nombre des jeunes des QPV bénéficiaires de la garantie jeune
		Accompagnement CIVIS	20%	Part ou nombre des jeunes des QPV bénéficiaires du CIVIS
		Développer l'emploi sportif : un objectif de 1 000 emplois d'éducateurs sportifs	1000	Nombre de jeunes des QPV en contrat
		Maintenir la part des salariés en insertion dans les structures de l'IAE conventionnées par l'Etat résident en QPV		Part des résidents en QPV dans les SIAE (AI, ACI, EI et ETTI)
		Prioriser l'accès des résidents des QPV dans les dispositifs deuxième chance	40 % E2C - 50 % EPIDE	Part des résidents en QPV bénéficiaires de ces dispositifs
	Développer le parrainage (30000 en 2014 - 60000 en 2017)	60000	Nombre des jenes parrainées des QPV	
	Mobiliser Pole Emploi	Réussite apprentissage (accompagnement renforcé pour 10 000 jeunes)		Part des résidents en QPV bénéficiaires de ce dispositif
		Nouvelle prestation de suivi dans l'emploi (8000 CLD)	Priorité non chiffrée	Nombre de résidents en QPV bénéficiaires
		Développer le nombre d'implantations de points de contact physiques du service public de l'emploi dans les QPV	100%	Part des QPV couverts par au moins un point de contact physique
		Clubs Jeunes (accompagnement renforcé)		Nombre de clubs jeunes
Développement économique (convention CDC et circulaire)	Soutenir le développement économique et la création d'activité dans les quartiers politique de la ville	Déployer CitésLAB (CDC)		CitésLabs
		Soutenir l'immobilier économique et l'accompagnement d'activité (CDC) - 300 M€ sur 6 ans	Sur projet	
		Augmenter la part des bénéficiaires du dispositif NACRE	11%	Part des personnes issus des QPV , accompagnées dans le cadre de la NACRE;

Tableaux et indicateurs de suivi

(cohésion sociale)

Education (convention interministérielle & instruction du 18 novembre 2014)	Réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire (mettre en place un tableau de bord partagé des actions conduites)	Développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans / Scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation renforcée (REP+)	Part des postes affectés en QPV à la scolarisation des moins de 3 ans créés dans les écoles des ZUS/QPV	
		Plus de maîtres que de classes	Part des postes créés dans les écoles des ZUS/QPV	
		résultats au diplôme national du brevet en éducation prioritaire	écart entre le taux de réussite global DNB, et le taux de réussite des PCS défavorisés	
		Parcours des élèves en éducation prioritaire	Taux de passage de 3ème en 2nde GT	
		décrochage scolaire	taux de jeunes considérés comme décrocheurs dans la population de référence	
Intérieur	Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes	Extension des zones de compétences des Délégués Cohésion Police Population en fonction et/ou création de nouveaux postes couvrant des QPV, priorisation des renouvellements de postes sur les QPV et meilleure connaissance de leur action	Nombre de délégués cohésion police population dans les ZUS/QPV Nombre de plaquettes d'information sur les DCPOP diffusées auprès des partenaires associatifs des QPV	
		Orienter prioritairement les crédits du FIPD sur les ZSP et QPV	% des crédits FIPD consacrés aux QPV	
		Renforcer les effectifs d'intervenants sociaux et de psychologues dans les QPV	Nombre d'intervenants sociaux et de psychologue en QPV/ZUS	
		Assurer la promotion du dispositif VVV Police en faveur des jeunes habitant en QPV	Nombre de jeunes résident en QPV bénéficiaires du VVV	
		Développer les actions de prévention dispensées par les policiers dans les établissements scolaires situés en QPV	Nombre d'actions réalisées dans les établissements scolaires situés en QPV Nombre d'élèves sensibilisés en QPV	
		Primo-arrivants	Renforcer les dispositifs de maîtrise de la langue française destinés aux immigrés adultes primo-arrivants (moins de 5 ans de présence en France)	Parcours proposer à chaque nouvel arrivant
	Renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers	Accompagner les agents dans leurs prises de fonctions en améliorant la connaissance des QPV	Proportion de policiers nouvellement affectés en QPV ayant bénéficié d'une formation	
		Réaliser des diagnostics de délinquance ciblés sur les QPV	Nombre de QPV ayant fait l'objet d'un diagnostic sur la période 2015-2020	
	santé	Réaliser un état des lieux	Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé (accès à une couverture maladie et à une complémentaire, accès aux soins et à la prévention, état de santé, offre de soins) des habitants quartiers prioritaires	Nbre de territoires prioritaires ayant bénéficié d'un diag local de santé/nbre de territoires Prioritaires
		améliorer l'accès aux soins de premier recours	Favoriser l'activité de nouveaux médecins dans les QPV en sécurisant les 2 premières années d'installation	Nbre de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale exerçant au bénéfice des habitants des QPV
Développer le modèle des maisons de santé			Présence MDS	
Développer les initiatives de prévention en mettant en lien les acteurs locaux		Développer la coopérations entre les structures de soins de premier recours implantées dans les quartiers et les hôpitaux de proximité présents ou situés en lisière de ces quartiers seront renforcées, notamment par le développement de nouvelles structures de soins adossées aux établissements de santé.	Nombre d'actions de coopération / conventions	
		renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé dans les QPV	Nbre d'associations œuvrant dans le champs de la prévention santé dans les QPV et financées Nbre de projets financés par l'ARS	
Droits des femmes	Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle	Promotion de la méthodologie des marches exploratoires dans les QPV.	Nbre de marches exploratoires organisées dans les QPV	
		Extension du dispositif « téléphone grand danger »	Élargir les permanences effectuées par le CIDFF à tous les QPV	
	Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers	Favoriser l'accès des femmes des QPV au fonds de garantie pour l'initiative des femmes	Actions de communication en direction des femmes des QPV pour promouvoir le FGF Nombre de dossiers acceptés provenant de femmes issues des QPV ou y installant leur activité	
Jeunesse	Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes	Tout jeune qui le souhaite pourra accéder à une mission en service civique	Nombre de jeunes en service civique du QPV	
		augmentation du nombre de jeunes des QPV effectuant une mobilité Internationale	Nombre de jeunes concernés	

Les conventions interministérielles

Listes des conventions signées entre le Ministère de la Ville et les autres ministères, opérateurs ou partenaires.

Les conventions interministérielles

Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le Ministère de la Culture et de la Communication - 5 mars 2014

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le Ministère délégué à la Ville - Janvier 2014

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Education nationale, le Ministère délégué à la Réussite éducative et le Ministère délégué à la Ville - 7 octobre 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation et le Ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le Ministère de la Défense (Anciens combattants) - 15 juillet 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le Ministère de la Justice - 11 juillet 2013

Les conventions avec les partenaires et les opérateurs

Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des dépôts et Consignations 2014-2020

Convention-cadre avec l'Association des maires de France (AMF) - 14 janvier 2014

Convention-cadre avec l'Assemblée des départements de France (ADF) - 11 octobre 2013

Convention-cadre avec la Fédération des villes moyennes (FVM) - 25 septembre 2013

Convention-cadre avec l'Association des maires Ville et Banlieue de France - 19 septembre 2013

La charte "Entreprises & Quartiers" - 21 juin 2013

Plan d'action 2015

VILLES	Nom de la structure porteuse	Quartier	Renouvellement ou Non	Piliers	Orientations stratégiques	Objectifs	Intitulé du projet
Bourget	Ville	gare aviatrice gai logis	N	Cohésion sociale	Favoriser le lien social	Mise en place d'action favorisant la solidarité et l'ouverture sociale au sein des quartiers	Cinéma de plein air
Bourget	Le Bourget tennis club (LBTC)	Guynemer	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture, la pratique sportive et toutes activités artistiques	Renforcer les pratiques sportives et de loisirs	Action en faveur des femmes défavorisées
Bourget	Centre théâtral du Bourget	Gai logis saint Nicolas Guynemer	N	Cohésion sociale	Favoriser le lien social	Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par la proximité	Parole de femmes
Bourget	SHAM	Guynemer Gai logis gare	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture, à la pratique sportive et toutes activités artistiques	Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par la proximité	Village forain COP21 au Bourget
Bourget	SHAM	Guynemer Gai logis gare	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture, à la pratique sportive et toutes activités artistiques	Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par la proximité	Développement du cirque dans les quartiers au Bourget
Dugny	SHAM	Pont-yblon Moulin Allende	R	cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture	Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par la proximité	Piste de cirque
Dugny	SHAM	Moulin Allende pont-yblon	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture	Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par la proximité	Village forain COP 21 à Dugny
Bourget	Ville	tout quartier prioritaire	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes	Accompagner les populations dans leurs démarches	Permanences d'accès au droit
Bourget	Sos victimes 93	commune	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes	Accompagner les populations dans leurs démarches	Permanences d'aide aux victimes d'infractions pénales
Bourget	Ville	tous les quartiers de la ville	N	Cohésion sociale	Améliorer la santé et l'accès au droit en matière de santé	Prévention de toutes les addictions	Prévention sur les dangers d'internet
Dugny	Ville	Allende Thorez Pont-yblon Langevin Moulin	N	Cohésion sociale	Favoriser le lien social	Mise en place d'action favorisant la solidarité et l'ouverture sociale au sein des quartiers	Dynamique de quartier" samedi de jouer"
Dugny	Ville	Allende Thorez Pont-yblon Langevin Moulin	N	Cohésion sociale	Améliorer la réussite scolaire	Soutien à la fonction parentale et à la participation des parents	Nous en Harmonie !
Dugny	Ville	Allende Thorez Pont-yblon Langevin Moulin	N	Cohésion sociale	Améliorer la réussite scolaire	Soutien à la fonction parentale et à la participation des parents	Agir avec les parents
Dugny	Ville	Allende Thorez Pont-yblon Moulin	N	Cohésion sociale	Favoriser le développement associatif	Accompagner les associations	Ado en action

Plan d'action 2015

CAAB	Ville	Tout quartier prioritaires	N	Cohésion sociale	Favoriser le lien social	Mise en place d'action favorisant la solidarité et l'ouverture sociale au sein des quartiers	Mise en place Conseils Citoyens
Dugny	Ville	Allende Thorez Pont-yblon Langevin Moulin	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès au droit	Accompagner les habitants dans leurs démarches / lever les freins à l'emploi (action de préformation)	l'insertion
Dugny	Ville	Moulin, Langevin, Thorez, Allende, Pont-Yblon	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture	Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par la proximité	La culture en vadrouille
DRANCY	Chœur et mouvement	Salengro/Gaston-Roulaud	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture améliorer la réussite éducative	Permettre au jeunes de s'épanouir au travers du chant choral, favoriser la réussite éducative	Lutter contre les inégalités par la pratique d'une activité artistique comme le chant choral (culture expression artistique)
DRANCY LE BOURGET	AARMMI association adulte relais médiateurs médiatrices inter culturelle	Avenir parisien /Paris Campagne St Nicolas Gai-logis Guyemert	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Améliorer la réussite scolaire prévenir du décrochage soutenir la fonction parentale	Favoriser la relation école-famille, parents- enfants, impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants	Médiation école Famille
CAAB	AJBF Association des Avocats et juristes Franco Berbères	quartiers prioritaire Drancy Le Bourget Dugny	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Prévenir le développement de la délinquance et maintenir la tranquillité public	Prévenir des actes de violence d'incivilité de délinquance chez les ados Former initier à une responsabilité citoyenne	Prévention de la violence et de la délinquance Education à la citoyenneté
DRANCY	AJBF Association des Avocats et juristes Franco Berbères	Avenir parisien tous quartiers	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Accès aux droits	Donner une information juridique complète et objective afin d'accompagner les publics	Permanence juridique
DRANCY	Science ouverte	Avenir Parisien Cachin Jules Auffret La Muette Economie- Les Oiseaux	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser la réussite éducative et l'accès aux savoirs	Développer des ateliers de mathématiques & de sciences dans les écoles primaires	Ateliers scientifiques à l'école primaire
DRANCY	Science ouverte	principalement Avenir Parisien	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Améliorer la réussite scolaire	Ouvrir les jeunes aux sciences, accompagner et orienter ceux qui souhaitent aller vers des études scientifiques	Science ouverte action de soutien scolaire
DRANCY	Association Petit Drancy	Salengro.Gaston-Roulaud	N	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser les pratiques sportives et de loisirs	Promouvoir la boxe comme vecteur de resocialisation Permettre une amorce vers l'insertion	Stage de boxe pour les jeunes du quartier Petit drancy
DRANCY	JAD (Jeanne d'Arc de Drancy)	quartiers prioritaires de la CAAB	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser le lien social, l'accès à la culture la pratique sportive	Favoriser la pratique sportive collective des jeunes filles et le mieux vivre ensemble. Favoriser la mixité	Accueillir, intégrer et les jeunes filles issues majoritairement des quartiers prioritaires de la CAAB
DRANCY	APES	cité du Nord Cachin Jules Auffret La muette	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser le lien social, la citoyenneté et améliorer le cadre de vie des populations	Faciliter le lien social, la communication interculturelle et intergénérationnelle, impliquer les populations à la vie du quartier	Médiation sociale, culturelle et accès aux droits

Plan d'action 2015

DRANCY	Ville	avenir Parisien Paris Campagne Economie ,centre ville	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Accès aux droits, lutte contre les discriminations promouvoir l'intégration	Favoriser l'accès aux droits permettre l'intégration	Ecrivain Public et Interprétariat Arabe Tamoul
DRANCY	Ville	Avenir Parisien La Muette Economie les Oiseaux , salengro G,Roulaud Cité du Nord	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture et la pratique d'activités artistiques	Améliorer la réussite éducative par la pratiques d'activité artistiques et culturelles	ateliers musique Théâtre et arts palstiques écoles maternelles et élémentaires (ateliers artistiques)
DRANCY	Ville	Avenir Parisien La Muette Economie les Oiseaux , salengro G,Roulaud Cité du Nord	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser la réussite scolaire Prévenir et lutter contre le décrochage	Apprendre la lecture et l'écriture de façon ludique	clubs coup de pouce clé
DRANCY	Ville	tous quartiers Prioritaires	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Améliorer la santé et l'accès aux droits en matière de santé	Améliorer l'état de santé des populations défavoriser, réduire les inégalités sociales et territoriale en matière de santé	Coordination Ateliers santé Ville
DRANCY	Ville	tous quartiers prioritaires	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Améliorer la santé et l'accès aux droits en matière de santé	Sensibiliser et prévenir les publics jeunes des MST du SIDA VIH	savoir, pour une sexualité protégée Prévention santé conduites à risques SIDA VIH MST
DRANCY	Ville	paris campagne (quartier de veille)	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Soutien à la fonction parentale et à la participation des parents	Promouvoir la communication entre les pères et les ados, les aider à mieux se positionner au sein de la famille	accompagner la fonction parentale et favoriser le dialogue interfamilial (soutien à la parentalité)
DRANCY	SHAM	Avenir Parisien Economie & Les oiseaux	N	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture et pratiques sportives, artistiques	Favoriser l'accès aux arts du cirque Créer un temps d'animation au sein des quartiers	Développement du cirque à Drancy
DRANCY	Collège Pierre-Sémar	Paris campagne (quartier de veille)	N	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Améliorer la réussite éducative (contribuer au développement des activités culturelles)	Favoriser l'ouverture culturelle - lutter contre le décrochage scolaire - sensibiliser les habitants à la dimension citoyenne	RHYTHM AND BLUES : Put yourself in Louisianan's shoes
DRANCY	JAD (Jeanne d'Arc de Drancy)	Avenir Parisien CacinJulesA uffret La Muette Salengro-G.Roulaud	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Prévenir le développement de la délinquance et maintenir la tranquillité public		Accueil des jeunes en relation avec le service éducatif de réparation pénale
DRANCY	Ville Plateforme Réussite	Avenir Parisien Economie Les Oiseaux	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser le lien social, l'accès aux droits et amélioration de la réussite scolaire	Acquérir des connaissance élémentaire de la langue Française, Favoriser l'intégration et l'autonomie	FLE Alphabétisation sur les quartiers

Plan d'action 2015

Dugny	Ville	allende thorez pont-yblon langevin Moulin	N	Cohésion sociale	Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes	Accompagner les population dans leur démarche	Permanence d' Accès au droit
Dugny	SOS victimes 93	Commune de Dugny	R	Cohésion sociale	Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes	Accompagner les population dans leur démarche	permanences hebdomadaires d'aide aux victimes d'infractions pénales
DRANCY	SOS VICTIMES 93	DRANCY	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes	Favoriser et développer la connaissance, l'accès aux institutions accompagner les publics dans leurs démarches judiciaires	Permanences hebdomadaires d'aide aux victimes d'infractions pénales
Dugny	Ville	pont-yblon	R	Cohésion sociale	Améliorer la santé et l'accès au droit en matière de santé	Développer des initiatives d'accompagnement et de connaissance des questions relative à la santé mentale	soutien psychologique au Pont-Yblon
Dugny	Ville	langevin pont-yblon	R	cadre de vie	Améliorer le cadre de vie des habitants	Développer les dispositifs de GUSP	GUP
DRANCY	BBN (blacks, blancs, beurs)	salengro/Gaston-Roulaud	N	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	CADRE DE VIE Favoriser la solidarité et l'ouverture sociale	Permettre un accompagnement social et solidaire des habitants	Epicerie Solidaire POM Cassis
Dugny	Ville	Allende thorez pont-yblon langevin Moulin	N	développement économique accès à l'emploi	Renforcer l'accès à la formation des habitants	Mise en place d'ateliers et de savoirs socio-linguistiques	ASL
CAAB	Mission Emploi	Quartiers prioritaires de la CAAB	R	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Renforcer l'accès à l'emploi l'employabilité et la formation des habitants	Offrir un accompagnement individualisé Acquérir et améliorer les méthodes de recherche d'emploi	Atelier Technique de recherche d'emploi
DRANCY	LA MIRE (mission locale)	tous quartiers renforcé sur les quartiers Prioritaires	R	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Renforcer l'accès à l'emploi, l'employabilité et la formation des habitants	Favoriser l'accès à la qualification des jeunes par l'alternance, faciliter la relation avec les entreprises proposant l'apprentissage	Ateliers Alternance
CAAB	Association Blanc-Mesnil développement	Avenir Parisien Economie les oiseaux + quartier prioritaire de la CAAB	N	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Renforcer l'accès à l'emploi et l'employabilité et la formation des habitant	Développer des actions de sensibilisation de création d'activités dans les quartiers créer des outils d'information	CitésLab (sensibilisation à la création d'activités et amorçage de projets)
DRANCY	Ecole de conduite Oxygène 3 S (sport et santé, sécurité, solidarité)	tous quartiers renforcé sur les quartiers Prioritaires	R	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Renforcer l'accès à l'emploi, l'employabilité et la formation des habitants	Lever le frein à l'emploi Développer les modalités d'accès à l'emploi et l'insertion	un permis un emploi
CAAB	Mission Emploi	Quartiers prioritaires de la CAAB	N	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Lever le frein à l'emploi Développer les modalités d'accès à l'emploi et l'insertion	Permettre aux demandeurs d'emploi éloignés du milieu professionnel d'acquérir des savoirs par e biais de formation professionnalisant	mise en place de 2 dispositifs de formation "passerelles entreprise"

Plan d'action 2015

CAAB	Mission Emploi	Quartiers prioritaires de la CAAB	N	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Renforcer l'insertion professionnelle l'employabilité et la formation professionnelle	Créer du lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises Faciliter le recrutement	Salon de l'emploi et de la formation
CAAB	Pôle Emploi	CAAB	N	2. Pour l'accès à l'emploi et le développement économique	Renforcer l'accès à l'emploi l'employabilité et la formation des habitants	Favoriser le placement durable de demandeurs d'emploi, en priorité les jeunes de moins de 35 ans	Club Ambition Réussite
Drancy	Ville	Quartiers prioritaires	R	ingénierie	Favoriser le développement associatif Accompagnement	Accompagner les porteurs de projets, les soutenir, coordonner les dispositifs Pol.vi	MOUS
Dugny	Ville	tout quartier prioritaire	R	ingénierie	Favoriser le développement associatif Accompagnement	Accompagner les porteurs de projets, les soutenir, coordonner les dispositifs Pol.vi	MOUS
Dugny	Ville	tout quartier prioritaire	R	ingénierie			ASV
DRANCY	AARMMI association adulte relais médiateurs médiatrices inter culturelle	Salengro Gaston-Roulaud/ Avenir parisien	N	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès aux droits et l'insertion des publics	Faciliter l'apprentissage de la langue orale et écrite lutter contre l'illettrisme favoriser l'autonomie	atelier d'alphabétisation et apprentissage des codes sociaux
DRANCY	APES	Principalement cité du nord (plus autres)	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès aux droits la connaissance et l'accès aux institutions	Lutter contre l'exclusion Favoriser l'insertion socio professionnelle Promouvoir l'éducation à la santé	Ateliers socio-linguistiques
DRANCY	AFICOM	Cachin Jules Auffret la muette /l'abreuvoir	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès aux droits la connaissance et l'accès aux institutions	Promouvoir l'autonomie sociale faire connaître les codes sociaux des publics immigrés	Ateliers socio-linguistiques
DRANCY	MJC DA	Avenir Parisien Salengro/G-roulaud	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser l'accès aux droits la connaissance et l'accès aux institutions	Faciliter l'intégration, l'éducation et l'accès aux savoirs de base, lutter contre les discriminations	Vivre en France
CAAB	Plateforme Réussite	tous quartier Prioritaires de la CAAB	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Promouvoir l'apprentissage en favorisant la formation Favoriser le développement Associatif	Echanger sur ses pratiques professionnelles et optimiser la qualité des actions par la formation des intervenants en ASL	Appui, soutien et coordination aux associations proposant des ASL et Alpha
DRANCY	Plateforme Réussite	Quartiers prioritaires de la ville + 10% CAAB	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser le lien social et l'accès aux droits	Apprendre le fonctionnement de la société Française acquérir des compétences	Ateliers socio-linguistiques
DRANCY	CCAS	Quartiers prioritaires	R	1. Pour un renforcement de la cohésion sociale	Favoriser la réussite scolaire Prévenir et lutter contre le décrochage		Programme de Réussite Educative
Dugny	Ville	tout quartier prioritaire	N	Cohésion sociale	Favoriser le lien social	Mise en place d'action favorisant la solidarité et l'ouverture sociale au sein des quartiers	Fonds d'Initiatives Associatives
DRANCY	Ville		N			Mise en place d'action favorisant la solidarité et l'ouverture sociale au sein des quartiers	Fonds d'Initiatives Associatives
Bourget	Ville	tout quartier prioritaire	N	Cohésion sociale	favoriser le lien social	Mise en place d'action favorisant la solidarité et l'ouverture sociale au sein des quartiers	Fonds d'Initiatives Associatives

Plan de financement des actions

VILLES	Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Coût total du projet hors valorisations	avec valorisations	Montant demandé Etat (AcSé)	Montant demandé Ville	Montant demandé CAAB	Montant autres villes	Montant demandé Etat (droit commun)	Département	Région	Autres financeurs	Montant ETAT proposé	Montant VILLE proposé	FIPD CDV ou PRE
Bourget	Ville	Cinéma de plein air	7 172 €	7 572 €	4 900 €	2 272 €							3 000 €	4 172 €	CDV
Bourget	Le Bourget tennis club (LBTC)	Action en faveur des femmes défavorisées	13 332 €	16 832 €	6 000 €	3 000 €						4 332 €	2 000 €	3 000 €	CDV
Bourget	Centre théâtral du Bourget	Parole de femmes	16 400 €	16 400 €	13 000 €	3 400 €							4 900 €	3 400 €	CDV
Bourget	SHAM	Village forain COP21 au Bourget	20 740 €	20 740 €	6 000 €	4 250 €			500 €		6 000 €	3 990 €	4 200 €	4 250 €	CDV
Bourget	SHAM	Développement du cirque dans les quartiers au Bourget	15 600 €	17 100 €	7 200 €	7 200 €			159 €			1 041 €	5 000 €	7 200 €	CDV
Dugny	SHAM	Piste de cirque	15 600 €	17 100 €	7 200 €	7 200 €			330 €		90 €	780 €	5 000 €	7 200 €	CDV
Dugny	SHAM	Village forain COP 21 à Dugny	20 800 €	20 800 €	6 000 €	6 425 €			500 €		6 000 €	1 875 €	4 200 €	6 425 €	CDV
Bourget	Ville	Permanences d'accès au droit	5 950 €	6 940 €	4 500 €	1 450 €							4 500 €	1 450 €	CDV
Bourget	Sos victimes 93	Permanences d'aide aux victimes d'infractions pénales	8 400 €	8 400 €	4 200 €	4 200 €							4 200 €	4 200 €	FIPD
Bourget	Ville	Prévention sur les dangers d'internet	4 711 €	6 223 €	4 000 €	711 €				1 000 €			3 000 €	711 €	CDV
Dugny	Ville	Dynamique de quartier "samedi de jouer"	7 950 €	8 750 €	4 375 €	3 575 €							4 000 €	3 950 €	CDV
Dugny	Ville	Nous en Harmonie !	5 740 €	5 740 €	3 000 €	2 740 €							3 000 €	2 740 €	CDV

Plan de financement des actions

VILLES	Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Coût total du projet hors valorisations	avec valorisations	Montant demandé Etat (Acse)	Montant demandé Ville	Montant demandé CAAB	Montant autres villes	Montant demandé Etat (droit commun)	Département	Région	Autres financeurs	Montant ETAT proposé	Montant VILLE proposé	FIPD CDV ou PRE
Dugny	Ville	Agrir avec les parents	6 150 €	9 150 €	3 500 €	2 650 €							3 500 €	2 650 €	CDV
Dugny	Ville	Ado en action	9 400 €	10 900 €	4 000 €	5 400 €							4 000 €	5 400 €	CDV
CAAB	Ville	Mise en place Conseils Citoyens	23 820 €	34 060 €	12 000 €	11 820 €							15 000 €	11 820 €	CDV
Dugny	Ville	Insertion	12 556 €	21 456 €	7 000 €	5 556 €							5 000 €	7 556 €	CDV
Dugny	Ville	La culture en vadrouille	5 800 €	5 800 €	3 000 €	2 800 €							3 000 €	2 800 €	CDV
DRANCY	Chœur et mouvement	Lutter contre les inégalités par la pratique d'une activité artistique comme le chant choral (culture expression)	6 600 €	6 600 €	3 500 €	2 700 €						400 €	2 800 €	2 700 €	CDV
DRANCY LE BOURGET	AARIMI association adulte relais médiatrices médiatrices inter-culturelle	Médiation école Famille	62 848 €	64 048 €	6 800 €	4 720 €		2 500 €	39 760 €	5 000 €	4 068 €		4 500 €	3 000 €	CDV
CAAB	AJBF Association des Avocats etjuristes Franco Berbères	Prévention de la violence et de la délinquance Education à la citoyenneté	24 330 €	18 530 €	7 000 €		15 000 €		2 120 €			210 €	4 000 €	11 000 €	CDV
DRANCY	AJBF Association des Avocats etjuristes Franco Berbères	Permanence juridique	13 210 €	14 820 €	3 500 €	9 000 €			710 €				3 500 €	9 000 €	CDV
DRANCY	Science ouverte	Ateliers scientifiques à l'école primaire	40 600 €	68 200 €	6 000 €	6 000 €						28 600 €	6 000 €	4 000 €	CDV
DRANCY	Science ouverte	Science ouverte action de soutien scolaire	28 750 €	51 850 €	5 000 €	6 000 €		3 000 €	3 000 €			11 750 €	5 000 €	6 000 €	CDV
DRANCY	Association Petit Drancy	Stage de boxe pour les jeunes du quartier Petit drancy	11 480 €	11 480 €	6 500 €	1 500 €						3 480 €	2 000 €	1 500 €	CDV
DRANCY	JAD (Jeanne d'Arc de Drancy)	Accueillir, intégrer et les jeunes filles issues majoritairement des quartiers prioritaires de la CAAB	62 000 €	62 000 €	14 000 €	33 000 €						15 000 €	14 000 €	33 000 €	CDV
DRANCY	APES	Médiation sociale, culturelle et accès aux droits	63 551 €	64 301 €	10 000 €	3 500 €			35 568 €	3 000 €	4 000 €	7 483 €	5 000 €	2 000 €	CDV
DRANCY	Ville	Ecrivain Public et Interprétariat Arabe Tamoul	33 000 €	33 000 €	18 000 €	15 000 €						0 €	18 000 €	15 000 €	CDV

Plan de financement des actions

VILLES	Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Coût total du projet hors valorisations	avec valorisations	Montant demandé Etat (Acisé)	Montant demandé Ville	Montant demandé CAAB	Montant autres villes	Montant demandé Etat (droit commun)	Département	Région	Autres financeurs	Montant ETAT proposé	Montant VILLE proposé	FIPD CDV ou PRE
DRANCY	Ville	ateliers musique Théâtre et arts plastiques écoles maternelles et élémentaires (ateliers artistiques)	92 000 €	92 000 €	11 000 €	81 000 €						0 €	11 000 €	81 000 €	CDV
DRANCY	Ville	clubs coup de pouce clé	187 426 €	201 320 €	68 000 €	119 426 €							32 500 €	119 426 €	CDV
DRANCY	Ville	Coordination Ateliers santé Ville	41 734 €	42 234 €	21 000 €	20 734 €						0 €	21 000 €	20 734 €	CDV
DRANCY	Ville	savoir, pour une sexualité protégée Prévention santé conduites à risques SIDA VIH MST	7 720 €	7 720 €	3 500 €	4 220 €							3 500 €	4 220 €	CDV
DRANCY	Ville	accompagner la fonction parentale et favoriser le dialogue interfamilial (soutien à la parentalité)	20 700 €	17 700 €	5 000 €	3 000 €		3 000 €	1 000 €	4 000 €		4 700 €	3 000 €	10 000 €	CDV
DRANCY	SHAM	Développement du cirque à Drancy	16 480 €	17 100 €	7 200 €	7 200 €			877 €		423 €	780 €	5 000 €	5 000 €	CDV
DRANCY	Collège Pierre Sémard	RYTHM AND BLUES : Put yourself in Louisianan's shoes	44 135 €	44 135 €	4 900 €	2 100 €				4 500 €	10 000 €	22 635 €	4 000 €	2 100 €	CDV
DRANCY	JAD (Jeanne d'Arc de Drancy)	Accueil des jeunes en relation avec le service éducatif de réparation pénale	6 000 €	6 000 €	4 000 €	2 000 €						0 €	2 000 €	2 000 €	CDV
DRANCY	Ville Plateforme Réussite	FLE Alphabétisation sur les quartiers	33 484 €	33 484 €	16 000 €	16 289 €			1 195 €	6 000 €			11 000 €	10 289 €	CDV
Dugny	Ville	Permanence d'Accès au droit	9 950 €	12 380 €	5 000 €	2 450 €				2 500 €			5 000 €	2 450 €	CDV
Dugny	SOS victimes 93	permanences hebdomadaires d'aide aux victimes d'infractions pénales	8 400 €	8 400 €	4 200 €	4 200 €							4 200 €	4 200 €	FIPD
DRANCY	SOS VICTIMES 93	Permanences hebdomadaires d'aide aux victimes d'infractions pénales	8 400 €	15 800 €	4 200 €	4 200 €						0 €	4 200 €	4 200 €	CDV
Dugny	Ville	soutien psychologique au Pont-Yblon	17 512 €	17 512 €	4 500 €	13 012 €							3 000 €	14 012 €	CDV

Plan de financement des actions

VILLES	Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Coût total du projet hors valorisations	avec valorisations	Montant demandé Etat (Acse)	Montant demandé Ville	Montant demandé CAAB	Montant autres villes	Montant demandé Etat (droit commun)	Département	Région	Autres financeurs	Montant ETAT proposé	Montant VILLE proposé	FIPD CDV ou PRE
Dugny	Ville	GUP	14 600 €	18 408 €	6 000 €	5 600 €						3 000 €	6 000 €	5 600 €	CDV
DRANCY	BBN (blacks, blancs, beurs)	Epicierie Solidaire POM Cassis	54 000 €	61 200 €	7 000 €	3 000 €			20 000 €	2 000 €	2 000 €	20 000 €	7 000 €	2 000 €	CDV
Dugny	Ville	ASL	14 771 €	15 521 €	8 000 €	6 771 €							8 000 €	6 771 €	CDV
CAAB	Mission Emploi	Atelier Technique de recherche d'emploi	19 848 €	19 848 €	10 000 €		9 848 €					0 €	9 000 €	10 000 €	CDV
DRANCY	LA MIRE (mission locale)	Ateliers Alternance	11 044 €	11 044 €	6 000 €					5 044 €			3 000 €		CDV
CAAB	Association Blanc-Mesnil développement	CitésLab (sensibilisation à la création d'activités et amorçage de projets)	56 658 €	56 658 €	5 000 €		23 000 €				2 065 €	26 593 €	2 500 €	1 000 €	CDV
DRANCY	Ecole de conduite Oxygène 3 S (sport et santé, sécurité)	un permis un emploi	50 500 €	51 750 €	29 000 €	6 000 €		5 000 €		1 000 €	1 500 €	8 000 €	25 000 €	11 000 €	CDV
CAAB	Mission Emploi	mise en place de 2 dispositifs de formation "passerelles entreprise"	79 821 €	79 821 €	13 000 €		14 729 €		2 092 €		50 000 €		11 000 €	14 729 €	CDV
CAAB	Mission Emploi	Salon de l'emploi et de la formation	63 000 €	63 000 €	15 000 €		37 000 €				11 000 €		5 000 €	37 000 €	CDV
CAAB	Pôle Emploi	Club Ambition Réussite	12 778 €	12 778 €	3 194 €				9 584 €				3 194 €	0 €	CDV
Drancy	Ville	MOUS	189 700 €	189 700 €	45 000 €	144 700 €							45 000 €	144 700 €	CDV
Dugny	Ville	MOUS	68 040 €	68 040 €	12 000 €	56 040 €							28 000 €	46 040 €	CDV
Dugny	Ville	ASV	58 298 €	58 298 €	25 000 €	23 298 €					10 000 €		25 000 €	23 298 €	CDV
DRANCY	AARMMI association adulte relais médiateurs médiatrices interculturelle	atelier d'alphabétisation et apprentissage des codes sociaux	17 400 €	25 900 €	3 600 €	4 720 €		1 000 €	6 120 €			1 960 €	0 €	2 000 €	BOP 104
DRANCY	APES	Ateliers socio-linguistiques	50 362 €	53 762 €	25 998 €	6 500 €			5 400 €	3 000 €	7 000 €	2 464 €	0 €	4 500 €	BOP 104
DRANCY	AFICOM	Ateliers socio-linguistiques	42 048 €	42 880 €	20 000 €	13 048 €				3 000 €	6 000 €		0 €	3 500 €	BOP 104

Plan de financement des actions

VILLES	Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Coût total du projet hors valorisations	avec valorisations	Montant demandé Etat (Acst)	Montant demandé Ville	Montant demandé CAAB	Montant autres villes	Montant demandé Etat (droit commun)	Département	Région	Autres financeurs	Montant ETAT proposé	Montant VILLE proposé	FIPD CDV ou PRE
DRANCY	MJC DA	Vivre en France	65 135 €	73 142 €	13 200 €	5 700 €		34 115 €			9 400 €	2 720 €	0 €	5 700 €	BOP 104
CAAB	Plateforme Réussite	Appui, soutien et coordination aux associationx proposant des ASL et Alpha	5 860 €	5 860 €	3 000 €	1 665 €			1 195 €				0 €	1 665 €	BOP 104
DRANCY	Plateforme Réussite	Ateliers socio-linguistiques	12 642 €	12 642 €	6 000 €	6 044 €			598 €				0 €	5 760 €	BOP 104
DRANCY	CCAS	Programme de Réussite Educative	443 926 €	492 326 €	281 332 €	142 594 €				20 000 €			274 803 €	142 594 €	PRE
Dugny	Ville	Fonds d'Initiatives Associatives			9 000 €								9 601 €	2 500 €	CDV
DRANCY	Ville	Fonds d'Initiatives Associatives			16 000 €	16 400 €							16 601 €	16 000 €	CDV
Bourget	Ville	Fonds d'Initiatives Associatives			9 000 €								9 601 €	8 400 €	CDV
Total			2 370 862 €	2 557 155 €	909 999 €	877 980 €	99 577 €	48 615 €	130 708 €	60 044 €	129 546 €	171 793 €	740 000 €	940 512 €	

Méthodologie sur la mise en place des conseils citoyens

Contexte :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 impose la mise en place de Conseils Citoyens sur les quartiers prioritaires dans la perspective des nouveaux contrats de ville 2015-2020.

Ainsi, selon l'article 7 de la loi « Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives ».

La Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget a décidé de la mise en place d'un conseil citoyen par ville.

Le cadre de référence prévoit que le conseil citoyen définisse lui-même son organisation et son fonctionnement interne, et qu'il devra être animé par un tiers neutre.

Chaque conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte qui s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville et qui précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le contrat de ville devra prévoir pour chaque conseil citoyen du territoire, des moyens dédiés pour le fonctionnement courant en plus d'un ou plusieurs locaux pour les réunions du conseil citoyen.

La durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires, sont définis par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra ainsi être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné (le collège « habitants ») et d'autre part, des représentants d'associations et acteurs locaux (le collège « associations et acteurs locaux »).

Méthodologie sur la mise en place des conseils citoyens

La Méthodologie proposée :

Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen peut être constitué selon 2 modes :

En association

Porté par une personne morale préexistante

La construction des listes

Le conseil citoyen sera composé selon la taille des villes de 12 à 16 membres, selon la répartition suivante :

8 à 10 membres pour le collège « Habitants » et 4 à 6 membres pour collège « acteurs ».

- Le collège habitant sera constitué par des habitants volontaires.

Si le nombre de volontaires souhaitant composer le collège habitant excède le nombre des sièges initialement prévu par la ville, alors un tirage au sort devra être réalisé, tout en respectant la parité hommes/femmes.

- Le collège acteur sera constitué exclusivement par un tirage au sort.

Conditions :

- L'âge minimum pour être candidat est de 16 ans.
- Le collège habitant doit constituer 2/3 des membres.
- Il doit, par sa composition, garantir la parité entre les femmes et les hommes.
- La désignation et tirage au sort seront réalisés sous contrôle d'huissier et sur la base du règlement fixé par délibération du conseil municipal et communautaire
- Les élus municipaux et communautaires ne peuvent être membres d'un conseil citoyen.

Le tirage au sort

Le tirage au sort pour les acteurs locaux s'effectuera au cours d'une réunion publique d'information.

S'agissant du collège habitants : en cas d'excès du nombre de volontaires sur le collège habitants, un tirage au sort de l'échantillon pourra s'effectuer sur la base de deux urnes correspondantes au sexe des volontaires, avec pour chacune des urnes un code couleur défini, toujours dans un souci de respect de la parité homme/femme.

Méthodologie sur la mise en place des conseils citoyens

S'agissant du collège acteurs : celui-ci sera tiré au sort selon la liste de l'ensemble acteurs du quartier (associations, commerçants, médecins, etc.)

Enfin, il sera possible de constituer une liste de suppléant vers lesquels on se tournera en cas d'absences trop répétées et non justifiées de certains membres. Cette liste sera constituée au moment du tirage au sort des membres.

Information et mobilisation des habitants volontaires

Afin de susciter des candidatures d'habitants volontaires, différentes opérations de communications peuvent être menées.

Communication écrite :

- Diffusion d'une brochure via les quittances de loyer des bailleurs
- Parution d'une annonce dans les journaux municipaux
- Sur le site internet des Villes et des bailleurs
- Via des panneaux d'affichage sur les structures de proximité touchant les habitants du quartier (mairie, écoles, commerces...)

Communication orale :

Les opérateurs travaillant au plus près des habitants pourraient eux aussi être un bon moyen de relais de l'information auprès de ces derniers (acteurs de terrains, commerçants). Pour pouvoir s'appuyer sur ces relais, il faudra préalablement les informer, leur expliquer les conseils citoyens et les convaincre du rôle qu'ils pourront jouer localement.

Une réunion d'information pourra être organisée en amont de la constitution du conseil citoyen.

Une fois le conseil citoyen constitué, la liste des membres devra être transmise au Préfet qui fixera la composition du conseil citoyen par arrêté préfectoral.

Glossaire

ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
APL : AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT
ASL : ATELIER SOCIOLINGUISTIQUE
ASV : ATELIER SANTE VILLE
CAAB : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET
CDDF : CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DE LA FAMILLE
CDT : CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
CEJ : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE
CLAS : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
CLSPD : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CIVIS : CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE
CMA : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
CMU : COUVERTURE MUTUELLE UNIVERSELLE
DLA : DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
E2C : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
EPCI : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
ESS : ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
FIPD : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
FISAC : FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
GPDS : GROUPEMENT DE PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE
GUP : GESTION URBAINE DE PROXIMITE
IAE : INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
IDH : INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN
MAPTAM : MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES METROPOLES
ML : MISSION LOCALE
MSP : MAISON DES SERVICES PUBLICS
NACRE : NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE
NPNRU : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
PAD : POINT D'ACCES AU DROIT
PCS : PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES
PDI : PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION
PEL : PROJET EDUCATIF LOCAL
PLDS : PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE
PLH : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
PME/PMI : PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE / PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
PRE : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
QPV : QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE
REAAP : RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACOMPAGNEMENT DES PARENTS
REP : RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE
RSA : REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
SIAE : STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
SPE : SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI
TFPB : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES
VVV : VILLE VIE VACANCES
ZAE : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE
ZFU : ZONE FRANCHE URBAINE

Délibération n° du

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AÉROPORT DU BOURGET.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville porté par la communauté d'agglomération aéroport du Bourget,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la communauté d'agglomération aéroport du Bourget ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.